

Le centenaire du Barreau

vie d'un ordre fameux — Ses illustrations — Le rôle des avocats dans la politique — Beaux exemples de travail

On voit "qu'en dépit des querelles professionnelles, battent toujours sous la toge des coeurs de braves gens"

Le barreau de Montréal célébrera demain... L'événement est considérable; car, les avocats tiennent dans notre vie politique, économique et sociale un rôle de premier plan.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

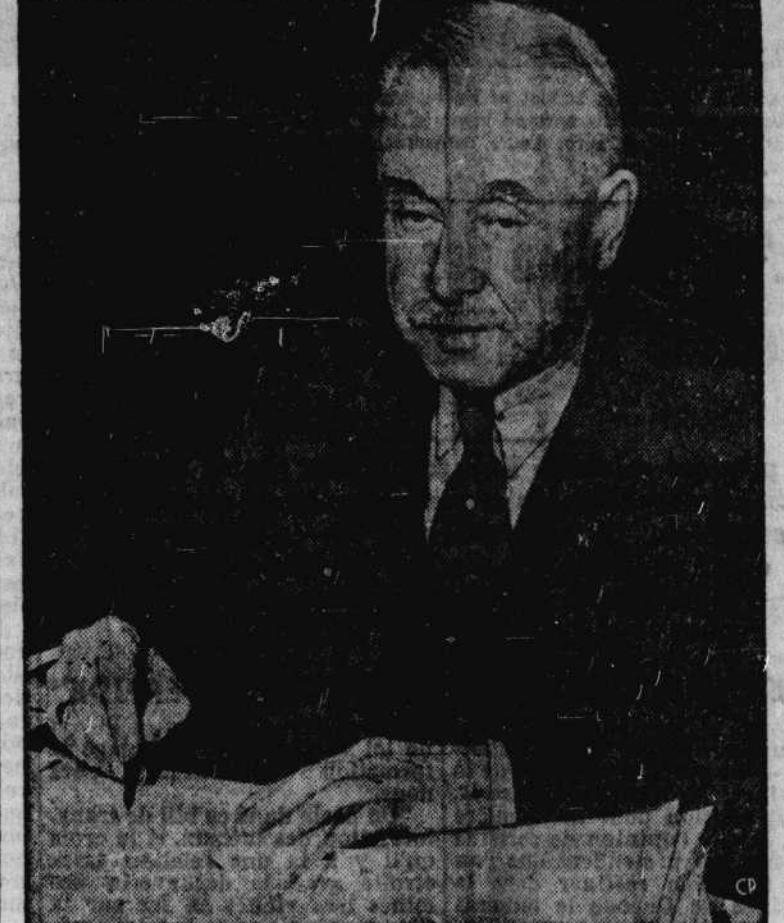
Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Et cela s'est fait vraiment de bon pied, de bon coeur. Les avocats ont tenu à honorer ce grand jour... C'est en fait, sans le vouloir, un acte d'admiration collective.

Procès secrets à des espions tchèques en zone américaine

On ne pourra révéler ni leur identité ni les sentences rendues contre eux

Mesure sans précédent dans l'armée de nos voisins — Le public sera toutefois admis à trois de cette série de cinq procès collectifs — 20 accusés, dont une femme, passibles de la peine de mort — Recours possible à une cour d'appel



IL DEVIENDRAIT L'AUTOITE LEGALE SUPREME ICI

Si le Parlement canadien ratifie à cette session le projet d'abolir tout droit de recours au comité judiciaire du Conseil Privé de Londres...

M. Drew se prononce contre le consentement des provinces

Le sous-amendement Lacroix — Les conservateurs s'en tiennent à "la consultation" — Tous les partis s'affirment centralisateurs, sauf les créditistes

(Par Pierre VIGEANT)

Ottawa, 16. — Les conservateurs ont décliné, hier soir, qu'ils n'étaient guère plus autonomistes que les libéraux ou les socialistes, en votant avec eux contre la doctrine constitutionnelle du consentement unanime des provinces.

Plus ou moins centralisateurs Nous savons maintenant à quel point nous tenons sur l'attitude des divers partis fédéraux.

Manoeuvre habile Les conservateurs multiplient les professeurs de foi autonomistes et les tirades sur le caractère sacré de la constitution.

Déjà! Le sous-amendement de M. Wilfrid Lacroix qui est survenu au milieu de la séance de la soirée...

Débat surtout politique Le débat sur l'adresse demandant à amendement la constitution pour permettre l'entrée de Terre-Neuve dans la confédération a été constitutionnel et politique.

Des aumônes à ceux qu'on vole La Fédération des instituteurs canadiens groupe, nous dit-on, 58,000 instituteurs de toutes les provinces...

Un juge aurait fui en Autriche

On s'occupe de vérifier cette nouvelle — A Rome, le Pape reçoit les ambassadeurs de 33 pays qui protestent contre la condamnation du primate hongrois

Vienne, 16 (A.P.). — Les autorités autrichiennes d'occupation ont arrêté hier, dans un hôtel de la ville, un juge hongrois qui avait fui en Autriche.

Cité Vaticane, 16 (A.P.). — S. S. le pape Pie XII a reçu les diplomates de 33 pays venus lui exprimer leur indignation devant la condamnation du cardinal Mindszenty dans la même salle consistoriale du Vatican où il a exprimé lundi d'une manière formelle son désaccord avec la sentence rendue par Budapest envers le primate catholique de Hongrie.

Genève, 16 (Reuter). — L'U.R.S.S., l'Ukraine et la Russie blanche viennent de quitter l'organisme sanitaire mondial, une des 11 agences spécialisées de l'O.N.U., en expliquant qu'elles ne sont pas satisfaites du travail accompli par cet organisme.

La Russie quitte l'organisme sanitaire

Genève, 16 (Reuter). — L'U.R.S.S., l'Ukraine et la Russie blanche viennent de quitter l'organisme sanitaire mondial...

Feu Eugène Simard La mort si inattendue de l'ancien président de la Commission scolaire catholique, M. Eugène Simard, a causé hier dans toute la ville de Montréal une douloureuse émotion.

Il a dit attendre impatiemment l'heure où toutes les nations se tendront amicalement la main pour la restauration à son vrai niveau de justice de l'humanité.

TESTAMENT

(suite et fin) Il y a deux minutes que le triomphateur Delisle-Dunault-Tardif... Je n'est pas nécessaire pour en parler de savoir ce que c'est que l'autonomie...

Je n'ai pas non plus de fortune. Juste quelques biens personnels dont mon légataire universel pourra disposer à son gré.

BLOCS-NOTES

(Par André L.) silico et Ungava M. Maurice Duplessis a juré hier devant la province qu'il n'y a pas de silico en Ungava.

Pas de silico en Ungava? nous le souhaitons. Mais la silico de Saint-Remi d'Amherst?

Un poussière M. Maurice Duplessis a juré hier devant la province qu'il n'y a pas de silico en Ungava.

COURRIER DE FRANCE

par Pierre de GRANDPRE

Deux procès, deux conceptions de la justice — La vérité "engagée", asservie aux finalités historiques, ou la vérité authentique, chef-d'oeuvre de la liberté? — Encore l'affaire Kravchenko...

Paris, 3 février.

L'opinion mondiale suit passionnément deux procès qui se déroulent au même moment. L'un à Paris, l'autre à Budapest. Impossible de ne pas établir mentalement un parallèle entre deux conceptions de la justice qui n'ont entre elles, selon toute évidence, que fort peu de points communs.

Le primat de Hongrie, le cardinal Mindszenty, accusé de complot contre son pays, écrit aux catholiques hongrois, le 29 décembre, dans une lettre pastorale empreinte de dignité meurtrie: "Si vous lisez que j'ai reconnu ceci ou cela, ou que j'ai démissionné, même si l'on donne comme preuve ma signature, sachez qu'une telle déclaration n'exprime pas ma conviction intime, qu'elle est tout au plus la preuve de la faiblesse humaine..."

Le cardinal présentait assurément à quelles épreuves il serait soumis. Après quarante jours de détention, après un "interrogatoire" d'une mystérieuse efficacité — dont la forme précise restera peut-être à jamais un secret — le prélat comparait sans pâlir, exalté, devant le tribunal du peuple et assisté seulement d'un avocat communiste désigné ex officio, avoue, sans qu'aucune preuve définitive soit produite, tout ce que ses juges désirent entendre... Le prévenu a lui-même dressé son propre acte d'accusation en écrivant au ministre de la Justice la confession la plus complète et la plus effrayante. Et il réunit, dans sa belle lettre épiscopale écrite au moment où il était en possession de toute son énergie et de sa liberté, la tragédie morale d'un procès de ce genre, même si on en conteste énergiquement la valeur, c'est que le doute est maintenant semé chez les compatriotes et coreligionnaires du prévenu.

Et voici, en même temps, à Paris, un grand procès largement ouvert aux journalistes de toutes tendances, où la confrontation de deux thèses adverses est soumise à l'épreuve d'un ample débat, où l'opinion publique, mise au fait de tous les arguments des adversaires, pourra apprécier la valeur des thèses et les jugements mêmes du tribunal.

La justice à la faveur de la liberté

Il est une question dont Me Izard, l'avocat de Kravchenko, eût pu légitimement faire un usage moins discret. A un seul des témoins des "Lettres françaises" — M. Zilliacus, député travailliste anglais — il a demandé s'il croyait qu'un tel procès pût avoir lieu à Moscou.

Avis de décès

SIMARD. — A Montréal, le 15 février 1949, à l'âge de 54 ans est décédé, Me Eugène Simard, c.r., président de la Commission des écoles catholiques de Montréal, époux de Noëlle Arbour. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des Salons de la Soc. Coop. de France, 302 rue Saint-Catherine, à 9 h. 30, pour se rendre à l'église Saint-Pierre-Apôtre où le service sera célébré à 9 h. 30. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Halliement coin des rues Dorchester et Amherst, à 9 h. 15.

ACHETEZ VOS FLEURS ICI

La Patrie Fleuriste 168 est, Ste-Catherine. Livraison partout. C.H.L.P. 12 h. 25

LE DEVOIR

"Le Devoir" est imprimé aux nos 430-434 est, rue Notre-Dame, à Montréal par l'imprimerie populaire, compagnie à responsabilité limitée, qui en est l'éditrice-proprétaire. Directeur-gérant, Gérard Filion. "Le Devoir" est membre de la Canadian Press, de l'Audiot Bureau of Circulations et de la Canadian Daily Newspaper Association. La Canadian Press est seule autorisée à faire l'emploi pour réimpression de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press et aux agences Reuters, ainsi que de toutes les informations locales que "Le Devoir" publie. Tous droits de reproduction des dépêches particulières au "Devoir" sont également réservés.

Abonnement par la poste: EDITION QUOTIDIENNE Canada (sauf Montréal et la banlieue) \$8.00 Montréal et banlieue 11.00 Etats-Unis et Empire britannique 10.00 Union postale 12.00 EDITION DU SAMEDI Canada 3.00 Etats-Unis et Union postale 4.00

Téléphone: BELair *3361

Blocs-notes

(suite de la première page)

constate que l'éducation coûte de plus en plus cher, et affirme que les provinces n'ont plus les moyens d'assumer leurs responsabilités. De sorte que, en particulier, les instituteurs ne sont nulle part assez payés.

Pourtant, ce groupe n'entend pas transférer au gouvernement fédéral les prérogatives éducationnelles: le contrôle et la surveillance de l'école doivent rester aux provinces, dit-il.

La Fédération signale que le problème vient d'un changement dans la taxation; c'est-à-dire, si nous comprenons bien, du fait que l'Etat fédéral récolte désormais la plus grande partie des taxes directes. Jusqu'ici, tout va assez bien.

Mais la conclusion est assurément moins bonne. L'exécutif propose en effet qu'Ottawa accorde des octrois aux provinces pour l'éducation.

Or jamais un gouvernement ne versera d'octrois s'ils exigent un minimum de contrôle; il n'en aura pas le droit. Demander des octrois, c'est nous acheminer peu à peu vers une direction fédérale. Est-ce là, au fond, ce que désire la Fédération?

Au surplus, pourquoi ce recours perpétuel à l'octroi? Octrois aux provinces pour le logement, disent les uns; octrois aux autres, pour la santé, demandent les autres; octrois pour le drainage, pour la voirie, aujourd'hui pour l'éducation.

Mais si l'on reconnaît que les Etats provinciaux manquent d'argent pour accomplir leurs fonctions; et si l'on veut qu'ils exercent ces fonctions, pourquoi ne pas rajuster leur fiscalité en conséquence? Pourquoi ne pas leur rendre, en pratique, la priorité dans l'impôt direct, qui rétablirait leurs budgets?

En d'autres termes: pourquoi offrir des aumônes à ceux dont on vole l'argent?

La solution, ce n'est pas des octrois, c'est un accord provincial qui rendra leurs droits fiscaux aux provinces.

André L.

ser a développé ces accusations. "Les Lettres françaises" tiennent Kravchenko pour un agent des services secrets américains. A M. Kahn, venu témoigner en faveur de l'hebdomadaire, Me Izard a posé cette semaine une question capitale: "Nos adversaires, a-t-il dit, ont déclaré qu'au début de 1944 M. Kravchenko était l'agent des services secrets américains. Il faudrait choisir entre la thèse du témoin (M. Kahn voit nettement en Kravchenko un sympathisant nazi) et la thèse des défenseurs: ou c'était un agent nazi et pas un agent des services secrets, en pleine guerre, de l'Amérique, ou c'était un agent secret des services américains et pas un agent nazi. Je lui demande de choisir."

"A mon avis, répondit M. Kahn, qui devait plus tard revenir sur cette idée, il serait très improbable que Kravchenko ait pu travailler avec le service secret américain."

"Merci", a simplement répondu Me Izard, ravi; il a prié le témoin de saluer tendrement pour lui la statue de la liberté, en abordant New-York, au retour d'un voyage "qui n'était peut-être pas très utile..."

Le public a également pris connaissance, au cours de la semaine, de divers témoignages assez impressionnants: modestes paysans russes traités en "koulaks", malmenés et expropriés lors de la formation des kolchozes; ingénieur qui connut pendant quinze jours le supplice d'être tenu immobile sur un tabouret jusqu'à extorsion d'un "aveu"; journaliste, forcé de rédiger et de publier une enquête mensongère sur le sort des ouvriers, et qui a expliqué notamment comment des sanctions exportatrices, prison ou camp de travail forcé, ont été imposées à des ouvriers ou des ouvrières, après des fautes aussi légères que deux retards de vingt et une minutes dans leur arrivée au travail au cours de la même semaine...

La foule est ainsi faite qu'elle retient plus volontiers ces expériences vécues que les capiteuses abstractions grâce auxquelles on espère en faire oublier le caractère... fâcheux. Il semble bien que les communistes de France, en s'attirant un procès comme celui-ci, se soient mis une assez mauvaise affaire sur les bras. Mais étaient-ils libres de s'épargner de tels embarras? Pouvaient-ils s'interdire de proclamer, de répéter que "J'ai choisi la liberté" n'était, comme tant d'autres livres du genre, qu'un tissu de mensonges? En suivant les développements de cette affaire, et que, soit le verdict du tribunal, on ne peut s'empêcher de songer que l'exercice même de la liberté suscite une justice qui lui est en quelque sorte immanente, fait éclater tôt ou tard la vérité.

Faites ça... et vous vivrez!

Jésus a fait encore, en présence de ses disciples, beaucoup de miracles qui ne sont pas écrits dans ce livre. Mais ceux-ci ont été écrits, afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom. (Jn 20, 30-31)

Ces paroles nous révèlent le but que s'est proposé l'apôtre bien-aimé du Seigneur en composant son Evangile: fournir les preuves de la divinité de Jésus pour l'éducation des croyants et la conversion des infidèles.

(Texte préparé par la Société catholique de la Bible)



Ces soldats des forces actives et de réserve entraînées, à l'entraînement au camp de Shilo, Manitoba, ne se ménagent guère, car ils entreprennent ici une longue marche après avoir passé une nuit sous la tente par un froid de 36 degrés sous zéro. Leurs camarades de l'Est subissent un entraînement aussi sévère au camp de Petawawa, Ontario. (Photo C.P.)

"L'exploitation des mines de fer ne présente aucun danger de silicose" (M. DUPLESSIS)

Le premier ministre s'en prend aux "gens de bonne foi, très fantaisistes et fantastiques et savants qui manquent de sens pratique" — Au cours du débat sur la Loi établissant des laboratoires de recherches minéralogiques et métallurgiques — Le point de vue de M. Chaloult

"DE L'IMAGINATION PERNICIEUSE ET PERFIDE"

Québec, 16 (Par Pierre Laporte). — Le premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, a fait allusion pour la première fois, hier, à l'opinion de certains savants, qui prétendent que l'on peut très bien raffiner dans la province de Québec le minerai de fer extrait des mines de l'Un-gava.

Parlant à l'occasion du débat sur le bill créant un laboratoire provincial de minéralogie et de métallurgie, le premier ministre a dit que des gens de bonne foi, très fantaisistes et fantastiques, des savants qui manquent de sens pratique ont écrit beaucoup de choses sur l'Un-gava.

Le premier ministre n'a pas précisé davantage. Il a fait une autre excursion hors du débat pour tenter de ridiculiser, en gens qui prétendent que l'exploitation des mines de fer présente des dangers de silicose.

M. Chaloult a aussi participé au débat. Il a dit que les mines de Québec devraient bénéficier avant tout aux gens du Québec. C'est au cours de ce débat que M. Fréchet, le nouveau ministre des mines, a pris la parole pour la première fois. Il a brièvement expliqué le projet de loi, intitulé: "Loi établissant des laboratoires de recherches minéralogiques et métallurgiques".

M. Marler s'est demandé si ces laboratoires que l'on veut instituer ne sont pas parallèles à ceux qui existent déjà au département des mines.

M. Onésime Gagnon, trésorier de la province, qui fut ministre des mines sous le premier régime de l'Union nationale, prend alors la parole. Il rappelle qu'en 1936 il n'existait pas de département des mines. Il y avait bien une division des mines annexée soit au ministère de la voirie ou à celui de la colonisation, mais c'était nettement insuffisant.

En 1936 le département des mines fut organisé par le gouvernement de l'Union nationale. Un laboratoire fut créé, que l'on considère aujourd'hui comme l'un des plus modernes de l'Amérique du Nord. Ce laboratoire jouit d'une réputation mondiale.

Production minière. M. Gagnon montre le progrès de la production minière dans le Québec depuis 1936: "Cette année-là, dit-il, la production totale des mines valait \$49,000,000; en 1937 elle passa à \$65,000,000; à \$68 millions l'année suivante et à \$77 millions en 1939. En 1948, elle valait \$143 millions.

Le ministre, revenant au laboratoire métallurgique et de minéralogie que veut former le gouvernement, dit qu'un tel laboratoire aidera non seulement le public, mais aussi le gouvernement. Il souligne que les savants n'étaient pas d'accord sur l'exploitation minière de l'Un-gava. "Nous aurons nos propres savants dans nos laboratoires qui nous éclaireront", dit le ministre.

M. Marler s'est levé pour reprendre la discussion. Il a demandé au ministre quelques autres précisions. M. Gagnon a répondu qu'il n'agissait pas d'un nouveau laboratoire, mais de la création d'un service nouveau, de recherches minéralogiques et métallurgiques, attaché au laboratoire des mines.

M. René Chaloult

Le député du comté de Québec déclare qu'il a quelques réserves à faire en marge de ce bill. "J'ai assez nettement l'impression", dit M. Chaloult, "que nous sommes en face d'une législation d'une très grande importance et qui sera peut-être très féconde pour l'avenir. C'est peut-être la meilleure loi présentée à la présente session, et je suis très heureux que l'on ait accepté le principe de cette loi. On s'est plaint dans le passé que notre population de la province de Québec n'était pas aussi ouverte que d'autres aux questions scientifiques. Depuis dix ans, il existe une heureuse réaction en sens contraire, et ce projet

de loi va favoriser davantage la formation scientifique chez nous.

"On parle dans ce bill de transformation des métaux, et je crois qu'il y a là une relation assez étroite avec la découverte des mines très riches en fer sur la Côte Nord. J'espère que les Québécois profiteront de l'utilisation des méthodes scientifiques cher nous, et que les compagnies qui utiliseront notre main-d'œuvre leur feront profiter des avantages de ce développement, pas seulement en leur donnant des gages, mais des dividendes, en engageant nos techniciens..."

"De quelle façon veut-on des dividendes?" demande le premier ministre en interrompant M. Chaloult.

Celui-ci s'explique: "Le gouvernement, dit-il, pourrait retirer des revenus considérables de ces mines, dans 5 ans par exemple, si les compagnies retirent 350,000,000 ou un autre montant, le gouvernement, j'estime, devrait retirer un pourcentage..."

"C'est ce que la loi dit", déclare M. Duplessis.

"Je ne trouve pas que cela soit dit clairement et j'espère que ce sera clarifié. Sans doute, on peut toujours changer la loi plus tard, mais on devrait le dire en toutes lettres. J'estime aussi que ces mines devraient être transformées autant que possible dans la province de Québec."

M. Chaloult parle alors des articles qui l'ont relatif à la transformation du minerai de fer à Sept-Îles, avec le charbon ou l'électricité, et M. Duplessis l'interrompt pour dire que des gouttes d'eau, ou a été écrits sans tenir aucun compte de certaines données bien connues de tout le monde.

M. Chaloult continue en exprimant de nouveau l'espoir que le minerai sera traité dans la province de Québec. M. Duplessis parle des conditions dans l'Un-gava, ou on ne travaille que 6 mois par an et où les patrons doivent payer les ouvriers pour 12 mois. Si on construit des villes dans ces régions, opine le premier ministre, toutes ces conditions devront également être considérées. Il faut être pratique. Rien n'est beau comme une étoile, mais je redoute toujours cela parce que c'est près de la lune. Il faut avoir les pieds sur la terre.

Le silicose

M. Duplessis s'en est aussi pris à ceux qui auraient prétendu que le développement des mines du Nouveau-Québec pourrait causer des maladies industrielles: "L'imagination pernicieuse et

Mme Gaston Maillet est décédée

Nous avons le regret d'apprendre le décès de Mme Gaston Maillet, (née Eugénie Boudet) veuve du Dr Gaston Maillet, l'un des fondateurs de l'Hôpital Saint-Luc. Mme Maillet est décédée à sa demeure, à l'âge de 75 ans, à la suite d'une longue maladie.

Originaire de Meriden, Connecticut, Mme Maillet avait poursuivi ses études à Clermont-Ferrand, France, puis à Montréal. En 1894, elle avait épousé, ici, M. Maillet, et s'était occupée d'ouvrages charitables jusqu'à ses dernières années. Son époux l'a précédée dans la tombe en 1921.

Lui survivent deux fils, le major Roger Maillet et M. Roland Maillet, L.L.B., éditeurs conjoints du Petit Journal; deux bruns: Mmes Roger Maillet (née Dupuis) et Roland Maillet (née Prévoist); deux petites-filles: Mmes Lyn Hobden et Jacques Lavigne, et deux arrière-petites-filles. La dépouille mortelle est exposée aux salons funéraires Joseph C. Wary, 1234 rue de la Montagne. Les funérailles auront lieu à la Cathédrale.

perfidie de gens mal intentionnés leur a fait prétendre, dit M. Duplessis, qu'il y a danger de silicose. C'est ridicule et archi-ridicule, et c'est pénible, car tout le travail de ces mines se fait au grand air, à l'extérieur, et si on rencontre de la silice, le minerai n'est plus bon." M. Duplessis a déclaré "qu'il était très pénible qu'au lieu d'avoir de la collaboration, on ne rencontre en certains milieux que de la perfidie, de la jalousie et du fiel. Je crois que si on cherchait un peu on y trouverait une mine de fiel!"

M. Chaloult continue son discours en disant que les Canadiens français devraient retirer des avantages au point de vue industriel du développement de nos mines, en vue de l'émanicipation économique de la province de Québec. Il se dit heureux que l'on forme des techniciens pour garder nos ressources chez nous, et les développer dans notre intérêt et celui de toute l'humanité.

M. Duplessis

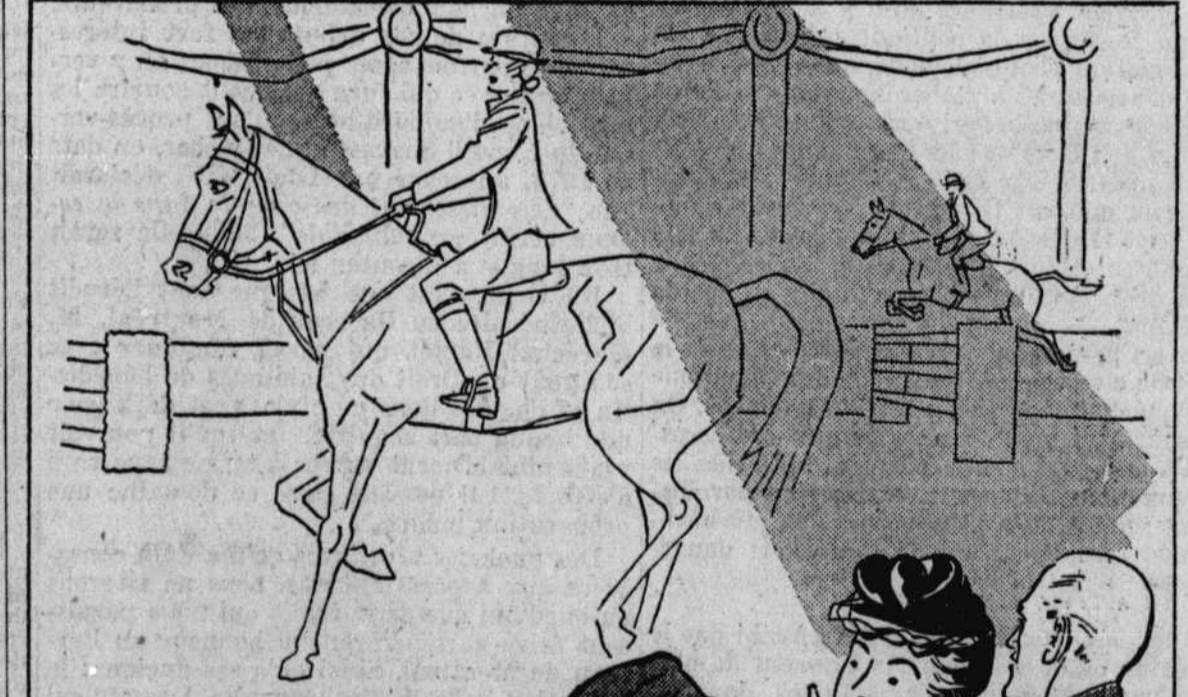
Après le discours de M. Chaloult, le premier ministre déclare qu'il veut "établir clairement certains faits", et relate qu'en 1936, alors que les libéraux tenaient le pouvoir depuis 40 ans, le développement minier de la province n'avait pas été commencé, on n'avait pas un géologue, pas un ingénieur minier, mais que dès 1936 le ministre des Mines d'alors établit des bourses et qu'on dut envoyer les élèves à Queens, en Ontario. Puis, "nous avons bâti à Québec notre Ecole des mines, qui est un honneur pour l'Université Laval, et la province de Québec. On ne s'est pas contenté de prendre des facilités, on a établi une source de prospérité par les avantages donnés à notre jeunesse. Nous avons bâti aussi des chemins, sans lesquels il est

impossible de mettre en valeur les régions minières de la province. Nous sommes allés à Chibougamau, à Sainte-Claire et à Val-d'Or. Je ne crois pas qu'un esprit de bonne foi puisse nier que les effets de cette saine politique se feront sentir pendant des générations."

Après avoir affirmé qu'aucun gouvernement n'a autant fait, réalisé et réformé que le gouvernement de l'Union nationale, le premier ministre fait appel aux partisans de politiques opposées de s'unir, au-dessus des divergences politiques, pour régler les immenses problèmes de la province "qui dépassent de beaucoup des divergences politiques".

HOPITAL MICHAUD

DRUMMONDVILLE



Advertisement for Pontiac cars. It features the text: "-quelle beauté! ... mais attendez de voir la PONTIAC ce qu'il y a de plus beau SUR ROUES!" Below the text are the names of dealers: OMER BARRE LIMITEE, MID-TOWN MOTOR SALES LTD., and FIFLE AUTOMOBILES LTEE. The address is 5987, avenue Verdun, Verdun, Qué. 1395 ouest, rue Dorchester 141 est, avenue Mont-Royal.

Advertisement for a pharmacy. Text: "LES MEDECINS RECOMMANDENT BANDES HERNIAIRES... Une spécialité de la PHARMACIE MONTREAL Charles Duquette, propriétaire. Le plus grand pharmacien de Montréal au monde. Portes la bande qui conviendrait à votre malade. Nous avons un assortiment complet de bandes herniaires, bandes médicales, bas élastiques, supports, vestes en chambray ou en fenillette. Essayage à domicile ou dans nos salons privés sans frais additionnels. Experts et expertes à votre service émanant selon l'ordonnance de votre médecin. JOURS ET NUIT HA. 1251"

La police inaugure un système de radiotéléphonie

Cérémonie présidée hier par le directeur Langlois — Les avantages de ce système

Le directeur du service de la police, M. Albert Langlois, inaugure hier après-midi au quartier général le message du quartier général est d'abord transmis sur fil jusqu'au poste émetteur situé au chalet du Mont-Royal, de manière à ce que les ondes puissent couvrir toute la ville. Quant aux messages des automobilistes, ils parviennent au quartier général en suivant le même chemin, en sens inverse.

M. S. G. Paterson, gérant de la compagnie Rogers Majestic, expliquait hier que le système installé à Montréal représente ce qui se fabrique de plus moderne dans le genre. Déjà plus de 3,000 départements de police, aux Etats-Unis et au Canada, ont adopté ce système de communication.

A la réunion d'hier, on notait aussi la présence du président de la compagnie Rogers Majestic, M. R. M. Brophy; de MM. Paul Dozois, Edmond Hamelin et R. F. Quinn, membres du comité exécutif; de M. Louis-A. Lapointe, directeur des services municipaux; ainsi que des principaux chefs du service de la police.

Après avoir affirmé qu'aucun gouvernement n'a autant fait, réalisé et réformé que le gouvernement de l'Union nationale, le premier ministre fait appel aux partisans de politiques opposées de s'unir, au-dessus des divergences politiques, pour régler les immenses problèmes de la province "qui dépassent de beaucoup des divergences politiques".

Après avoir affirmé qu'aucun gouvernement n'a autant fait, réalisé et réformé que le gouvernement de l'Union nationale, le premier ministre fait appel aux partisans de politiques opposées de s'unir, au-dessus des divergences politiques, pour régler les immenses problèmes de la province "qui dépassent de beaucoup des divergences politiques".

Qui combattra les libéraux dans Québec ?

Deux prochaines élections fédérales — Recherche d'une formule — M. Héon ne voudrait pas remplacer M. Sabourin — Ce qui mijote dans la marmite politique

Il paraît se jouer dans la coulisse politique un jeu assez trouble. C'est à savoir qui est en train de tromper l'autre.

Dans Nicolet-Yamaska, d'un côté le nouveau député, M. Renaud Chappelaine, fut officiellement choisi comme candidat progressiste-conservateur. Il n'a pas remporté cette élection.

Par ailleurs, il a été élu avec l'appui et peut-être l'argent de l'Union nationale. On a banni systématiquement tous les chefs bleus du comté—depuis M. Drew jusqu'à M. Ivan Sabourin — et tous les organisateurs un peu connus du parti conservateur.

La vedette, dans cette bataille, fut M. Georges Héon, lui-même autrefois conservateur de stricte obédience, devenu depuis conservateur indépendant et collaborateur de M. Maurice Duplessis.

Les parrains les plus connus d'un "Parti Canadien" ne sont pas allés dans Nicolet-Yamaska. Il fut vaguement question d'un discours de M. Camillien Houde; mais M. Houde a jugé plus sage de rester à Montréal—pour l'instant.

M. Georges Héon

Entre temps, des stratégies conservatrices s'efforcent de mettre au point une formule qui soit acceptable à tous les groupes en cause, et établisse provisoirement l'unanimité antilibérale.

On songe à un groupement qui ne serait ni tout à fait conservateur ni tout à fait parti canadien; un "honorable" compromis entre les deux. La baguette magique du pouvoir cimenterait toutes les tendances, ajoutant-on pour le cas où le scrutin serait favorable à M. Drew.

L'un des problèmes consisterait à grouper M. Drew et Houde, sans que M. Houde nuise à M. Drew dans l'Ontario, sans que M. Drew nuise à M. Houde dans le Québec. On s'encourage en disant qu'en politique, tout est possible.

On sait depuis quelques mois déjà que M. Héon s'intéresse au groupe dirigé par M. Camillien Houde.

Mais quand il était dans Nicolet-Yamaska, M. Héon a confié à plusieurs intimes: lo qu'on ne l'a pas invité à prendre le poste de M. Sabourin; 2o que, même si la situation lui était offerte, il la refuserait.

On songe à un groupement qui ne serait ni tout à fait conservateur ni tout à fait parti canadien; un "honorable" compromis entre les deux. La baguette magique du pouvoir cimenterait toutes les tendances, ajoutant-on pour le cas où le scrutin serait favorable à M. Drew.

On sait depuis quelques mois déjà que M. Héon s'intéresse au groupe dirigé par M. Camillien Houde.

Mais quand il était dans Nicolet-Yamaska, M. Héon a confié à plusieurs intimes: lo qu'on ne l'a pas invité à prendre le poste de M. Sabourin; 2o que, même si la situation lui était offerte, il la refuserait.

On sait depuis quelques mois déjà que M. Héon s'intéresse au groupe dirigé par M. Camillien Houde.

Mais quand il était dans Nicolet-Yamaska, M. Héon a confié à plusieurs intimes: lo qu'on ne l'a pas invité à prendre le poste de M. Sabourin; 2o que, même si la situation lui était offerte, il la refuserait.

On sait depuis quelques mois déjà que M. Héon s'intéresse au groupe dirigé par M. Camillien Houde.

Mais quand il était dans Nicolet-Yamaska, M. Héon a confié à plusieurs intimes: lo qu'on ne l'a pas invité à prendre le poste de M. Sabourin; 2o que, même si la situation lui était offerte, il la refuserait.

On sait depuis quelques mois déjà que M. Héon s'intéresse au groupe dirigé par M. Camillien Houde.

Mais quand il était dans Nicolet-Yamaska, M. Héon a confié à plusieurs intimes: lo qu'on ne l'a pas invité à prendre le poste de M. Sabourin; 2o que, même si la situation lui était offerte, il la refuserait.

On sait depuis quelques mois déjà que M. Héon s'intéresse au groupe dirigé par M. Camillien Houde.

L'Action catholique pleure la mort de son président

L'Action catholique diocésaine est vivement émue par la mort inopinée de son chef, Me Eugène Simard.

Le président du Comité diocésain a joué dans l'histoire de l'Action catholique à Montréal le rôle d'un pionnier. Apôtre d'un zèle infatigable et d'un dévouement éclairé, il a présidé à l'organisation de la plupart des organismes de l'Action catholique diocésaine. Les conseils paroissiaux, le Service des Loisirs, le Service d'Éducation familiale, le Service de Préparation au Mariage, le Service de Préparation à la Vie et le dernier né, le Conseil du Film, lui doivent leurs constitutions.

Toujours prêt à collaborer avec la hiérarchie, M. Simard a travaillé ardemment à la campagne de moralité demandée par NN. les Evêques. Il a obtenu dans ce domaine plus d'une mesure disciplinaire pour la restauration de la vie morale de la population telle que la fermeture des grilles et tavernes à l'époque des fêtes.

Fidèle à ses principes, le regretté président d'Action catholique a toujours su prendre ses responsabilités avec le courage et la ténacité que tous lui connaissent.

Le Comité diocésain d'Action catholique tient à exprimer sa reconnaissance et sa profonde sympathie à Madame Simard, qui s'a collaboratrice dans tout ce travail apostolique, ainsi qu'à tous les membres de sa famille. Les membres du Comité diocésain d'Action catholique et ceux des comités diocésains des mouvements spécialisés et des services sont priés d'assister à la messe de Requiem qui sera célébrée pour le repos de l'âme de leur président, le 19 février, à 8 heures, à la Centrale de l'Action catholique, 1071, rue Cathédrale.

Coupe de cheveux à 65 cents

Québec, 16 — Le dernier numéro de la Gazette officielle de Québec publie un arrêté en conseil concernant des modifications au décret du 20 août 1941 relatif aux métiers de barbier et de coiffeur dans l'île de Montréal, la cité de Saint-Lambert et la municipalité de Saint-Antoine de Longueuil.

Un premier avis de ces modifications avait paru dans la Gazette officielle du 18 décembre 1948. Des objections ont été formulées et, à la suite de ces objections, le ministre du Travail a modifié maintes fois les heures de travail et le tarif des barbiers et des coiffeurs dans la région de Montréal.

Les heures de travail dans un salon de barbier-coiffeur sont réparties comme suit: entre 8h. 30 du matin et 6h. 30 du soir, les lundi, mardi, mercredi et jeudi, entre 8h. 30 du matin et 8h. du soir les vendredi, samedi et les veilles des fêtes chômées mentionnées dans le décret.

Les prix minima ci-après mentionnés sont substitués à ceux approuvés actuellement dans le décret pour chacun des services concernés, savoir:

"Coupe de cheveux, pour adultes, des deux sexes, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi..... \$0.55.

"Coupe de cheveux pour adultes des deux sexes, les samedi et veilles de fêtes spécifiées dans le décret..... \$0.65.

"Coupe de cheveux pour enfants des deux sexes, de moins de 15 ans, les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi jusqu'à 5h. du soir..... \$0.35.

"Coupe de cheveux pour enfants des deux sexes, de moins de 15 ans, le vendredi, à partir de 5h. du soir, les samedi et veilles de fêtes chômées spécifiées dans le décret..... \$0.55.

"Barbe, tous les jours de la semaine..... \$0.35.

Le présent décret demeurera en vigueur jusqu'au 1er février 1950.

M. Edmond MacMahon, journaliste au Herald, président de la galerie de la presse à la police, est mort subitement, ce matin, vers cinq heures, à son domicile, 4684 avenue Marquette. Il était âgé de 55 ans. Le décès est dû à une crise cardiaque.

M. MacMahon laisse dans le deuil son épouse, née Cecile Le Myre, ses trois enfants, Edmond, Céline et Marguerite; son père, M. Edouard MacMahon, ex-coraire de la ville de Montréal; une sœur, Mme E.-D. Dowden, et quatre beaux-frères, MM. Robert, Arthur, Oscar et Léon Le Myre.

Le présent décret demeurera en vigueur jusqu'au 1er février 1950.

Le présent décret demeurera en vigueur jusqu'au 1er février 1950.

Le présent décret demeurera en vigueur jusqu'au 1er février 1950.

Le présent décret demeurera en vigueur jusqu'au 1er février 1950.

LA GREVE DE L'AMIANTE Entente complète des compagnies pour rejeter les réclamations des ouvriers

La grève est en force à Saint-Remi, Asbestos et Thetford-les-Mines — Une compagnie cherche à négocier — Les stocks d'amiante sont-ils suffisants?...

Thetford, 16 (De notre envoyé spécial) — La grève de l'amiante se poursuit dans le calme et gagne graduellement toutes les mines des Cantons de l'Est. Déclenchée à Saint-Remi, elle s'est communiquée à Asbestos et de là à Thetford. A ce dernier endroit, trois mines sont complètement fermées, la Flintkote, la Johnson et l'Asbestos Corporation.

Deux mille cinq cents mineurs de Thetford sont actuellement immobilisés. Une seule mine de Thetford reste en opération, la Bell Asbestos Mine, dont les mineurs ne font pas partie du Syndicat national. Mais il est rumored d'une grève imminente dans cette mine.

Il paraît y avoir entente complète entre les compagnies pour rejeter les réclamations des ouvriers, soient une augmentation de 15 cents l'heure, une contribution au fonds de secours syndical et l'élimination de la pousière.

On note cependant que les administrateurs de la Flintkote sont arrivés de New-York et cherchent à négocier. Cela est peut-être l'indice que les stocks d'amiante de cette compagnie sont insuffisants, ce qui la forcerait à mettre fin à la grève le plus tôt possible.

Nouveau curé à Ste-Marguerite

M. l'abbé Thuot succède à M. Berthiaume, démissionnaire.

L'archevêché nous a annoncé ce matin la nomination de M. Georges Thuot, jusque curé de Saint-Bernard, comme curé de Sainte-Marguerite-Marie. Il succède à M. l'abbé J.-Arthur Berthiaume, démissionnaire.

M. Thuot a comme successeur, à Saint-Bernard, M. l'abbé Emmanuel Charlebois, qui était jusque curé de Sainte-Anne-de-Bellevue; il est remplacé à ce dernier poste par M. l'abbé Georges Therrien, curé des Saints-Martyrs Canadiens. M. l'abbé Gérard Lefebvre devient curé de cette dernière paroisse. Et M. l'abbé Georges Fleury, jusque vicaire à Sainte-Marie-Maria, le remplace comme aumônier à l'hôpital Sacré-Coeur de Cartierville.

Décès du doyen des chroniqueurs policiers

M. Edmond MacMahon, journaliste au Herald, président de la galerie de la presse à la police, est mort subitement, ce matin, vers cinq heures, à son domicile, 4684 avenue Marquette. Il était âgé de 55 ans. Le décès est dû à une crise cardiaque.

M. MacMahon laisse dans le deuil son épouse, née Cecile Le Myre, ses trois enfants, Edmond, Céline et Marguerite; son père, M. Edouard MacMahon, ex-coraire de la ville de Montréal; une sœur, Mme E.-D. Dowden, et quatre beaux-frères, MM. Robert, Arthur, Oscar et Léon Le Myre.

LA SILICOSE CEUX QUI ONT PARLÉ

Les témoins, dont l'accusation demeure — Aujourd'hui, 30e jour depuis que M. Duplessis empêche M. Barrette de parler — Trois médecins, un ingénieur, un prêtre et un sociologue — Crimes sans châtiement

Il y a aujourd'hui 301 jours que, selon toutes les apparences, M. Maurice Duplessis empêche son ministre du Travail, M. Antonio Barrette, de donner les explications promises sur Saint-Remi d'Amherst.

On ne connaît pas, dans l'histoire politique du Québec, d'analogie conspiration du silence: huit ans et demi pour un procès, 301 jours pour une déclaration!

Plus le temps passe, et plus le silence du gouvernement paraît un aveu.

Car, malgré les tentatives d'intimidation, il y a quand même des témoins à qui l'on n'a pu imposer de se taire.

Et ces hommes ont parlé sur Saint-Remi d'Amherst, les compagnies, l'attitude de la Commission des accidents du travail et celle du gouvernement — depuis que M. Burton LeDoux eut le courage de lancer la question devant le grand public.

LETTRE DE QUEBEC La grève de l'amiante est illégale, a déclaré ce matin M. A. Barrette

Les ouvriers ont refusé l'arbitrage, dit-il — Un télégramme à M. Cyprien Miron — Ils devront retourner au travail, ou perdre leur certification

Québec, 16. — Le ministre du Travail, l'hon. Antonio Barrette, a déclaré ce matin que la grève de l'amiante est illégale parce que les grévistes ont refusé d'aller à l'arbitrage. Il a ajouté que si les ouvriers persistent à rester dans l'illégalité, la Commission des relations ouvrières se verra forcée de leur retirer leur certification. Les compagnies affectées par la grève seront ainsi libérées de leur obligation de négocier avec leurs employés et elles pourront s'adresser directement à la Commission des relations ouvrières.

Voici le texte du télégramme envoyé hier par le ministre à M. Cyprien Miron, directeur du service de conciliation et d'arbitrage du ministère du Travail, à Montréal:

"Avons envoyé télégramme suivant à M. Rodolphe Hamel, président Fédération nationale employés industrie minière ainsi qu'à M. Jean Marchand, aviseur légal C.T.C.C. "Sommes informés officiellement par M. Cyprien Miron, directeur service conciliation et arbitrage de la grève des employés de Canadian Johns Manville Asbestos Corporation Limited, Johnson Company, Flincola Mines Limited, Fédération nationale des employés de l'industrie minière. Notons que les parties n'ont pas recouru à procédure d'arbitrage en violation de l'article 24 loi relations ouvrières. Cependant recevons avis sous signature de M. Jean Marchand, en date du 14, que la Fédération nationale des employés de l'industrie minière recommande Maître T.-O. L'Espérance comme représentant syndical si ministère croit devoir instituer tribunal d'arbitrage.

Nous ne pouvons que condamner une grève générale faite en violation formelle de l'article 24 paragraphe 1 de la loi des relations ouvrières.

2. Nous sommes disposés à former un tribunal d'arbitrage mais ce tribunal ne sera constitué que lorsque les employés seront rentrés dans la légalité en retournant au travail.

3. Nous serons de plus dans la nécessité si la situation se continue d'aviser commission relations ouvrières de l'illégalité de cette grève l'instant à considérer le retrait de certifications.

Vous recommandons donc d'inviter les ouvriers à se montrer respectueux des lois dans leur propre intérêt et celui de leur cause en cessant la grève et en confiant à un tribunal d'arbitrage le soin de rendre justice aux deux parties. Fin citation.

(signé) Antonio BARRETTE, ministre du Travail.

M. Barrette a déclaré aux journalistes que devant le refus formel des ouvriers de retourner au travail, la Commission des relations ouvrières devra faire son devoir.

La grève est illégale, dit-il, car les ouvriers refusent l'arbitrage et les patrons sont prêts à se conformer à une procédure normale. Également, le ministre a rappelé qu'un différend ouvrier comprend toujours trois phases: 1 — Négociations directes entre employeurs et employés; 2 — Conciliation; 3 — Arbitrage.

Les ouvriers ont respecté les deux premières phases, mais se sont mis en grève, avant la troisième, généralement la plus importante.

M. Barrette a aussi rappelé que dans un dernier tribunal d'arbitrage, la hausse de 17 cents de l'heure d'augmentation aux ouvriers de l'amiante.

L'inexpugnable barbotte fait des niques au premier ministre

Voici une petite nouvelle destinée à réjouir le cœur des honnêtes gens: la barbotte de Côte-de-Liesse sera fermée dans un avenir prochain.

Ce renseignement vient de bonne source, puisqu'il émane du premier ministre lui-même — il n'y a donc pas lieu d'en douter! Et nous voulons proclamer ici que M. Duplessis est rempli de bonnes intentions, comme il le prouve récemment au curé de Ville St-Laurent, le R.P. Armand Grou, C.S.C.

On se rappelle que le 15 décembre dernier, ce curé demandait au premier ministre, de bien vouloir faire en sorte que la barbotte de Côte-de-Liesse soit mise à l'eau et définitivement noyée.

Or M. Duplessis a répondu à cette lettre, récemment, et le R.P. Grou nous disait hier que le premier ministre, après avoir déploré les abus du régime libéral, donnait l'assurance que des ordres formels avaient été transmis à la police provinciale pour que celle-ci prenne toutes les mesures possibles afin de prévenir et empêcher l'existence de cette barbotte.

De tels propos sont dignes d'êtres...

Pierre YVES

Les Beaux-Arts

Nicole Henriot, George Schick

Le peintre Francis Gruber

Un article inédit de Bernard Champigneulle

(Suite et fin)

Le Concert symphonique d'hier soir nous a révélé une jeune pianiste française, Nicole Henriot, dont la critique new-yorkaise faisait de beaux éloges la saison dernière.

Mlle Henriot a donné le célèbre Concerto en la mineur, de Schumann, dans un beau style romantique, où le pathos même est sous-entendu à la Stricte. Plus intéressante en force qu'en douceur — elle fait penser en cela à sa compatriote, la violoniste Ginette Neveu — elle a donné le meilleur de son talent dans le dernier mouvement, l'Allegro Vivace, qui avait magnifiquement alluré. La parfaite collaboration de l'Orchestre, sous la direction de George Schick, a fait de cette œuvre le point culminant du concert.

Nous attendions beaucoup d'une pianiste française et particulièrement d'une élève de Marguerite Long, dans la deuxième Ballade, en fa dièse, de Fauré. Il faut dire que nous avons été déçu jusqu'à un certain point. Le jeu de Mlle Henriot nous semble, dans cette œuvre toute en demi-teintes, trop raide, trop articulé. Ce qui n'empêche pas, toutefois, que la pianiste ait réalisé de beaux passages, même s'ils prennent figure d'exception. Encore ici, l'orchestre a donné à la perfection, avec le souci de s'équilibrer constamment sur la soliste.

Remplaçant à pied levé Charles Munch, M. Schick, chef régulier de la Petite Symphonie de Montréal, a fait preuve d'une autorité incontestable, sur le grand orchestre. Et si, dans bien des cas, les musiciens ont manqué à la suivre, le fait est sans doute attribuable au nombre insuffisant de répétitions.

M. Schick nous a présenté, hier, une des Symphonies de Beethoven les moins souvent entendues, la deuxième, peut-être la seule vraie œuvre de l'œuvre de ce maître. Le chef d'orchestre a fait ressortir les qualités formelles, bien plus que les qualités dramatiques. Temps très rapides, mesure rigoureuse, phrases précises, méticuleux même; tout tendait à la perfection, tout semblait nous ramener à Mozart ou à Haydn. Je me demande si cette interprétation ne souligne pas trop le classique, en Beethoven, au dépens du romantique. Il est bien vrai que la troisième n'est pas encore écrite, mais il me semble que la deuxième, tout au moins autant que la première, doit porter la "griffe du lion". Le deuxième mouvement en particulier semblait n'être vraiment, comme on l'a quelquefois prétendu, qu'un devoir de composition.

L'autre œuvre au programme, l'ouverture Der Freischütz, de Weber, a été déparée par un détestable quatuor de cors et d'épaves de bois. C'est l'abandon général, comme nous l'avons noté plus haut, au manque de répétitions avec M. Schick.

Gilles MARCOTTE

Exposition de peinture à Saint-Hyacinthe

Jusqu'au 28 février, au Séminaire de Saint-Hyacinthe, a lieu sous les auspices des Amis de l'Art une exposition privée réunissant des œuvres de Cécile Chabot, Andrée de Groot, Henriette Fauteux, Raymonde Gravel, Adrien Hébert, Agnès LeFort, Françoise Pagnuelo, Goodridge Robert, René Chicoin, Claire Fauteux, Gunter Heymann, Maurice Le Bel et Rita Mouni A.R.C.A.

Egalement sous le patronage des Amis de l'Art, ces mêmes tableaux seront transportés à l'hôtel de ville de Saint-Hyacinthe, où avec la collaboration des Compagnons de l'Art, une exposition sera tenue, et cette fois ouverte au public, du 28 février au 15 mars prochain.

Trois documentaires, ce soir, au Musée des Beaux-Arts

Dans la salle de conférences du Musée des Beaux-Arts de Montréal (Association des arts de Montréal), le programme spécial du mercredi soir, organisé par le comité des dames, comportera ce soir trois documentaires cinématographiques: "Au musée de Fontainebleau", illustrant l'un des plus beaux musées de France; "Papageno", court métrage amusant de silhouettes animées; et "La troisième dimension", un film sur les sculpteurs canadiens et leurs œuvres. L'entrée est gratuite pour les membres de l'association des arts, et seulement de 25 cents pour le public.

Lin Coates accompagne ces chants et joue aussi la Marche nuptiale de Mendelssohn.

Musique populaire: Dorothy Shay chante huit chansons de caractère campagnard, notamment: Pure As The Driven Snow, No Ring On Her Finger, Since Mother Was A Girl, Love Isn't Born, Grandpa's Gettin' Younger Ev'ry Day, The Old Apple Tree. (Album A-73). Frank Sinatra chante: Sunflower et Once In Love With Amy; aussi: Greasing For You, If You Will Marry Me, Let A Smile Be Your Umbrella, Reddip Jump, Love, Up An Atom, Calling Dr. Gillespie, Little String Along With You, Little Guy.

chanaliste découvrirait sans doute un terrible réseau de complexes, mais son regard s'est posé sur toute chose comme celui d'un enfant émerveillé.

Peu à peu, Gruber avait pris plus purement conscience de son art. Il s'était fait moins âpre et moins douloureux au fur et à mesure que ses souffrances physiques devenaient plus dures. Ses dernières grandes toiles (il ne savait guère en faire de petites) nous transportent dans des paysages imaginaires ou des étres juvéniles vivent au souffle du printemps. Le dépouillement aigu de ces visions de renouveau, leur simplification volontaire prennent un caractère cosmique d'une intensité extraordinaire.

"Le beau est toujours bizarre, disait Edgar Poe. Ce qui n'est pas légèrement difforme à l'air insensible, c'est-à-dire l'inattendu, le surprise, l'étonnement sont une partie essentielle et la caractéristique de la beauté". Je me remémore ces lignes devant les toiles de Gruber qui étonnent parfois par une certaine étrangeté d'inspiration, mais une étrangeté non apprise qui s'exprime naturellement et presque inconsciemment. Les plus étonnantes, les plus gracieuses ou grimaçantes sont rythmées par les dispositions d'une charpente solide. Il n'est pas de détails si désordonnés d'apparence qui ne soient réglés par une stricte ordonnance intérieure.

N'oublions pas en effet que Gruber est un admirable dessinateur. Sa peinture est la résultante d'un dessin patient et poussé. Ses amateurs, connaissant bien ses croquis figés, aux souples déformations légèrement accentuées. Je serai même tenté de dire, en face de tels tableaux, d'un chromatisme assez aride, que son crayon vaut mieux que son pinceau. Au rebours de ses contemporains, c'est rarement par la couleur qu'il nous frappe et nous retient. Mais pourtant, si elle n'obsède pas notre rétine, comme une affiche, la couleur joue son rôle impalpable et secret. C'est le don du grand peintre de défaire la trace des procédés; et il n'est guère de ses tableaux où nous ne sentions la densité, la subtilité de l'atmosphère et qui ne nous évoque, par ailleurs, même si la scène est dépeuplée, quelque présence humaine.

Pourquoi, sous ces ciels froids et dans cette lumière maudite trouvons-nous toujours de la fraîcheur et de l'innocence? Tant de sang, tant de violence, tant de laideurs, tant de perversités, tant d'outrages à la nature, aux hommes et à Dieu, peuvent-ils donner à l'air de ces ciels grisés, de ces atmosphères qui nous trouvent toujours en sous-jacence et qu'il nous faut bien nommer ingénuité? Le peintre nous a entraîné vers des zones toutes écrasées de mystère et d'épouvante où le psy-

chaleur de la vie, dans un style romantique, où le pathos même est sous-entendu à la Stricte. Plus intéressante en force qu'en douceur — elle fait penser en cela à sa compatriote, la violoniste Ginette Neveu — elle a donné le meilleur de son talent dans le dernier mouvement, l'Allegro Vivace, qui avait magnifiquement alluré. La parfaite collaboration de l'Orchestre, sous la direction de George Schick, a fait de cette œuvre le point culminant du concert.

Nous attendions beaucoup d'une pianiste française et particulièrement d'une élève de Marguerite Long, dans la deuxième Ballade, en fa dièse, de Fauré. Il faut dire que nous avons été déçu jusqu'à un certain point. Le jeu de Mlle Henriot nous semble, dans cette œuvre toute en demi-teintes, trop raide, trop articulé. Ce qui n'empêche pas, toutefois, que la pianiste ait réalisé de beaux passages, même s'ils prennent figure d'exception. Encore ici, l'orchestre a donné à la perfection, avec le souci de s'équilibrer constamment sur la soliste.

Remplaçant à pied levé Charles Munch, M. Schick, chef régulier de la Petite Symphonie de Montréal, a fait preuve d'une autorité incontestable, sur le grand orchestre. Et si, dans bien des cas, les musiciens ont manqué à la suivre, le fait est sans doute attribuable au nombre insuffisant de répétitions.

M. Schick nous a présenté, hier, une des Symphonies de Beethoven les moins souvent entendues, la deuxième, peut-être la seule vraie œuvre de l'œuvre de ce maître. Le chef d'orchestre a fait ressortir les qualités formelles, bien plus que les qualités dramatiques. Temps très rapides, mesure rigoureuse, phrases précises, méticuleux même; tout tendait à la perfection, tout semblait nous ramener à Mozart ou à Haydn. Je me demande si cette interprétation ne souligne pas trop le classique, en Beethoven, au dépens du romantique. Il est bien vrai que la troisième n'est pas encore écrite, mais il me semble que la deuxième, tout au moins autant que la première, doit porter la "griffe du lion". Le deuxième mouvement en particulier semblait n'être vraiment, comme on l'a quelquefois prétendu, qu'un devoir de composition.

L'autre œuvre au programme, l'ouverture Der Freischütz, de Weber, a été déparée par un détestable quatuor de cors et d'épaves de bois. C'est l'abandon général, comme nous l'avons noté plus haut, au manque de répétitions avec M. Schick.

(S.J.F.)

Bientôt à l'écran

Au Capitol

Robert Mitchum, Barbara Bel Geddes et Robert Preston seront les principaux interprètes de "Blood on the Moon" qui présentera le cinéma Capitol à partir de vendredi prochain.

La scène se passe dans l'ouest et tandis que Robert Mitchum campe le redresseur de torts, Barbara Bel Geddes incarne la fille d'un fermier, victime d'une bande de gangsters. On devine l'intrigue sentimentale qui liera ces deux personnages. Le dénouement cependant atteint un tragique très puissant. La distribution comprend également Phyllis Baxter, Walter Brennan et Frank Faylen. Ce film est une réalisation de Robert Wise.

A l'Impérial

Tout le monde a entendu parler de la fameuse expédition que l'amiral américain Byrd entreprit il y a quelques années dans les solitudes de l'Antarctique. A cette occasion les reporters photographiques de l'armée américaine filmèrent d'intéressants métrages qui ont été plus tard réunis en un film intitulé "The Secret Land", que l'Impé-

rial présentera au Montréalais à partir de vendredi prochain.

A l'Orphéum

On se souvient de "Boomerang" et de "13 Rue Madeleine", particulièrement en ce sens que les extérieurs qu'ils présentaient avaient été filmés sur les lieux mêmes de l'action. Il en est de même du film "Four Faces West", le dernier film d'Alfred E. Glenn, qui a été tourné au Nouveau-Mexique. Ce film est l'adaptation cinématographique de la nouvelle, publiée dans le Saturday Evening Post, "Aso Por Aqui".

L'Orphéum présentera en outre une biographie filmée du président Roosevelt intitulée "The Roosevelt Story".

VIF SUCCES DE "UN HOMME ET SON PECHE"

A "l'Heure Northern"

Le brillant soprano canadien, Lois Marshall, fera une deuxième apparition à l'heure Northern Electric lundi soir, le 28 février, avec l'orchestre de concert dirigé par Paul Scherman, et le violoniste réputé, Hyman Goodman.

Mlle Marshall, qui a chanté une première fois à l'heure Northern Electric le 10 janvier, interprétera *Pace, Pace, mio Dio*, tiré de *La Forza del Destino* de Verdi, et une pièce de comédie musicale bien connue *Falling in Love with Love*, de Rodgers.

Hyman Goodman exécutera la délicieuse mélodie *Songs My Mother Taught Me* de Dvorak-Kreisler. M. Goodman, dont l'excellente technique, à maintes fois étendue par la presse canadienne, est bien connu des auditeurs comme premier violon de l'Orchestre Philharmonique de Toronto et par les nombreux récitals qu'il a donnés sur les réseaux de Radio-Canada. Il commença ses études musicales très jeune et les poursuivit plus tard avec les célèbres professeurs Vladimir Graffman, de New-York, et William Primrose, de Londres, Angleterre.

Paul Scherman dirigera l'orchestre de concert Northern Electric dans la populaire mélodie *Dark Eyes* et dans quelques extraits de *Words and Music*, de Rodgers et du *Lac des cygnes* de Tchaikovsky.

Le programme comportera:

Sélections de *Words and Music*, Rodgers, L'orchestre de concert Northern Electric.

Pace, Pace, Mio Dio de (La Forza del Destino). Verdi, Lois Marshall.

Dark Eyes, chant bohémien russe, L'orchestre de concert Northern Electric.

Songs My Mother Taught Me, Dvorak-Kreisler, Hyman Goodman, violoniste.

Falling in Love with Love, Rodgers, Lois Marshall.

Sélections du *Lac des cygnes*, Tchaikovsky, L'orchestre de concert Northern Electric.

Au Palace

Le film "Joan of Arc" restera une nouvelle semaine sur l'écran du Palace. On sait que le scénario de cette production retrace la vie de la sainte française. Le rôle principal est tenu par Ingrid Bergman avec une puissance extraordinaire. La mise en scène technique représente un formidable travail de reconstitution dont les réalisateurs d'Hollywood se sont consciencieusement acquittés.

L'acteur britannique O'Sullivan tient par ailleurs le rôle de l'évêque Cauchon cependant que José Ferrer campe le Dauphin.

Au Princess

Le grand succès de Jane Wyman et des Studios Warner Bros., "Johnny Belinda", restera une sixième semaine sur l'écran du Princess. Ce film dépasse de loin toutes les productions du même genre. Il a été mentionné à juste titre comme l'un des dix meilleurs films de l'année par nombre de quotidiens américains. On s'attend de plus à ce que "Johnny Belinda" remporte le 1er prix de l'interprétation au prochain Festival du Cinéma de Hollywood.

Au Loew's

"A Song Is Born", le dernier film de Danny Kaye, obtient un immense succès sur l'écran du Loew's et restera une autre semaine, pour le moins, à la disposition du public montréalais.

Il est inutile de vanter les qualités de Danny Kaye et il suffit d'indiquer qu'il est pour le moins égal à ses précédentes créations dans "The Kid from Brooklyn" ou "The Secret Life of Walter Mitty". Il est secondé de sa partenaire Virginia Mayo.



On reconnaît le jeune acteur Sabu dans une scène du film d'aventure "The End of the River" que présente le cinéma Imperial jusqu'à vendredi prochain.

UNE CREATION DE L.A.C. Un Conseil du film pour le diocèse de Montréal

Organisme "d'influence, de diffusion et de centralisation" — Les officiers nommés par Mgr Albert Valois

La nouvelle nous parvient qu'un jour de la semaine dernière, les représentants de divers groupements, tels que les Liges du Sacré-Coeur, la Commission scolaire, le club Richelieu, la Chambre de commerce, etc., se sont réunis pour jeter les bases d'un conseil du film.

Il s'agit de la fondation d'un service nouveau d'action catholique, rattaché au comité diocésain. Celui-ci s'est chargé de choisir les groupements qui y sont représentés, comme de choisir aussi les officiers de ce nouveau service.

Voici la liste des "nommés", annoncée par Mgr Albert Valois: président, M. Paul-Emile Aïin, représentant la Commission scolaire; vice-président, M. Joseph Dutilly, du service des loisirs; vice-présidente, Mme Paul Marsé, de la L.C.F.; secrétaire, M. Paul LeBlanc, des Liges du Sacré-Coeur; trésorier, M. Léonard Lauzon, du club Richelieu; aviseur légal, M. Georges Bloué; ambassadeur, M. Jacques Laramee; conseillers, MM. François Bertrand et Gérard Pariseau, ainsi que R. Frère D. Charbonneau, C.S.V.; conseillers: Mlle Suzann Plourde (ciné-service),

Mme Simone Pinet, L.O.C.F., et Mlle Rolande Taillefer, (Enfants de Marie).

Lors de la réunion dont il s'agit, le Frère Charbonneau et M. François Bertrand ont prononcé chacun un discours fort bien senti.

De son côté, Mgr Valois ajouta que l'Eglise de Montréal est fière de ce nouveau-né de l'action catholique et qu'elle se penchera avec amour sur ses premiers pas dans la vie.

Comme la nouvelle en avait déjà été donnée il y a plusieurs semaines, rappelons que ce Conseil du film est un organisme d'influence, de diffusion et de centralisation — destiné à assurer la présentation de programmes cinématographiques conformes aux besoins de notre population (extrait du communiqué officiel).

Mme Willie Major, présidente diocésaine de l'action catholique, a d'ailleurs précisé qu'à la différence des vingt-sept autres conseils du film qui existent dans la province, celui qui vient d'être fondé se propose particulièrement de christianiser le domaine du cinéma — tandis que les autres ne visent qu'à l'instruction et à la récréation.

DISQUES RECENTS

(par Albin RIVARD)

Les enregistrements de discours d'hommes d'Etat, comme documents historiques, ne sont pas une nouveauté. D'imposantes collections de tels discours ont été mises sur le marché; mais elles n'intéressent qu'un nombre relativement restreint d'amateurs. Or Columbia vient de lancer un album de ce genre qui s'est tout de suite classé dans la catégorie des best sellers aux Etats-Unis.

Il s'agit d'une série de brefs passages de discours qui résument en quelque sorte treize ans d'histoire. La trame qui relie ces bribes, le texte qui en fait un tableau ordonné sont l'oeuvre d'un journaliste de la radio, M. Edward R. Murrow, qui en cette qualité a pris part à plusieurs des événements que ces cinq disques évoquent, et de M. Fred W. Friendly, un scripteur de la radio.

La préparation de cet album a exigé des deux auteurs deux ans de travail; ils ont dû écouter plus de 500 heures de vieilles émissions. Puis dans ce matériel ils ont choisi des enregistrements qui représentent une certaine d'heures et les ont enregistrés sur fil. Enfin, de ce riche documentaire sonore ils ont tiré un album de 45 minutes.

M. Murrow, le narrateur, rappelle les événements, présente les personnages qui nous parient à tour de rôle. Un album conçu du strict point de vue de l'histoire mondiale pendant les mêmes années aurait été un peu différent; car la place accordée aux Etats-Unis est prépondérante; mais cela s'explique par le fait que l'album a été préparé d'abord pour les Etats-Unis; et d'ailleurs cette réserve ne vaut que jusqu'à un certain point puisque la plus grande partie de ces souvenirs ont une valeur vraiment internationale, notamment pour ce qui concerne la guerre.

Le tableau commence par la cérémonie d'inauguration du président Roosevelt, le 4 mars 1933; la voix célèbre de Roosevelt revient sept fois. L'un des premiers extraits nous apporte la voix du duc de Windsor expliquant pourquoi il a abdiqué le trône d'Angleterre. Ensuite viennent quelques phrases de La Guardia, d'Alf. Landon, candidat républicain à la présidence des Etats-Unis en 1936, de John L. Lewis. Puis, un récit fort dramatique du désastre du dirigeable Hindenburg, à Lakehurst; l'annonceur commence à décrire la nouveauté de l'arrivée du zeppelin, puis c'est la série d'explosions pendant que la voix de l'annonceur devient hystérique.

A l'occasion de la crise tchéco-slave, prologue de la guerre, nous

entendons Neville Chamberlain et Hitler; puis un reportage du combat de boxe Louis-Schmeling; de la période des premiers mois de guerre l'on nous présente les voix de Charles Lindbergh, Al Smith, Hugh Johnson.

Pendant l'offensive allemande de 1940 plusieurs pays succombent et nous entendons quelques paroles d'une demi-douzaine de chefs d'Etat, notamment Mussolini, Paul Reynaud, le roi Léopold. Puis c'est la reddition à Compiègne, la démission de Chamberlain et l'avènement au pouvoir de Churchill, toujours avec le même procédé des phrases les plus typiques prononcées alors.

Et ce raccourci d'histoire continue: la campagne présidentielle de 1940 avec Wilkie Churchill; les discours de Churchill: "Give us the tools and we will finish the job"; l'annonce de l'attaque de Pearl Harbor, pour laquelle on interrompit la transmission du concert de la Philharmonie de New-York, le 7 décembre 1941; le lendemain, la déclaration de guerre des Etats-Unis annoncée par Roosevelt.

Le récit reprend l'invasion de la Normandie; voix d'Eisenhower, du général de Gaulle, du roi Haakon, de Joseph Staline et d'autres. Campagne présidentielle de 1944: Dewey contre Roosevelt. Le rapport de F. D. R. sur la conférence d'alta; puis la mort du président, une description de ses funérailles, le premier discours du président Truman au Congrès, l'ouverture de la conférence des Nations Unies à San-Francisco, l'annonce de la reddition allemande par M. Truman. Et l'album se termine par un rappel du bombardement atomique de Hiroshima, et de la reddition du Japon.

Il est indiscutable que le fait d'entendre les voix mêmes des personnages aux moments les plus graves qui a vécus la présente génération, donne à ce récit un caractère dramatique de premier ordre. Tout le monde n'entend pas ces voix avec les mêmes sentiments, mais cet album est un documentaire de grande classe. La plupart des extraits comme la trame du récit sont en anglais, mais plusieurs passages sont dans d'autres langues, notamment en français, en allemand, en italien et en russe. (album D. 234).

Le chœur de la Little Church Around the Corner, un temple épiscopalien de New-York, présente dans l'album A-72 onze pièces de musique de caractère religieux: *Paris Angelicus*, de Franck; *Agnus Dei*, de Bizet; *Les Rameaux* (en anglais), de Fauré; deux chorals de Bach; le *Choeur nuptial* de Lohengrin, et quatre autres pièces. L'organiste Frank-

"LE RIDEAU VERT" présente "LES INNOCENTS"

3 actes de L. Hellman - Adaptation A. Bernstein avec Yvette Brind'amour, Yvette Thuet, René Verne, Rita Bibeau, Gétane Laniel et Louise Darois

AU THEATRE DES COMPAGNONS

DEMAIN SOIR — SAMEDI 19 FEVRIER — SOIREE 8 h. 30

Billets au guichet: TEL. AM. 7239

Gazette artistique

Horaires des cinémas

INT-DENIS: "Un homme et son pêche" 9 h. 10 h. 11 h. 40. 3 h. 10. 6 h. 40. 10 h. 10.

Parades de modes: Lundi, mardi, mercredi et jeudi — 2 h., 5 h. 20. 9 h.

CINEMA DE PARIS: "Quoi des Orifères" 11 h. 30. 2 h. 4. 25. 6 h. 50. 9 h. 15.

CHAMPLAIN: "Clarette" 2 h. 30. 9 h.

"Huit heures de Suris" 12 h. 2. 20. 4 h. 40. 7 h. 10 h.

ELECTRA: "Rhapsodie en Bleu" 12 h. 2. 20. 4 h. 40. 7 h. 10 h. 9 h. 25.

PALACE: "Joan of Arc" 10 h. 12 h. 15. 30. 3 h. 30. 6 h. 15. 8 h. 55.

LOEW'S: "A Song Is Born" 12 h. 15. 2 h. 45. 3 h. 25. 4 h. 55. 7 h. 15. 9 h. 35.

CAPITOL: "Top Rucka" 10 h. 12 h. 15. 2 h. 30. 2 h. 40. 4 h. 55. 7 h. 15. 9 h. 25.

PRINCESS: "Johnny Belinda" 10 h. 12 h. 20. 2 h. 40. 5 h. 7 h. 20. 9 h. 40.

ORPHEUM: "Angry God" 10 h. 12 h. 40. 3 h. 30. 6 h. 05. 8 h. 45.

"My Dear Secretary" 11 h. 1. 45. 4 h. 25. 7 h. 10. 9 h. 50.

IMPERIAL: "Fine Girl" 11 h. 25. 2 h. 25. 5 h. 30. 8 h. 30. 10 h. 1. 4. 7 h. 05. 10 h. 05.

Continental MORNING-TSUY MATS-500 EVES-1120 CAROLINE MOON MATS-501

3 semaines

JOAN OF ARC IN-INGRID BERGMAN A VICTOR FLEMING PRODUCTION

CAPITOL 2 A SEM.

TAP ROOTS

JANE WYMAN LEW AYRES JOHNNY BELINDA

FRINCESS

LARAIN DAY KIRK DOUGLAS KEENAN WYNN SILEN WALKER My Dear Secretary

ORPHEUM

The End of the River

GOOD TIME GIRL Imperial

ST-DENIS

SERAPHIN à l'écran UN HOMME et SON PECHE

A LA SCENE PARADE DE MODES PRINTANIERES de DUPUIS FRERES

Cinéma de Paris A L'AFFICHE LOUIS JOUVET DELAIR

OUAI des ORIFERES

CHAMPLAIN

"L'époulette de blé d'inde" une belle scène de "Un Homme et son Pêche", qui poursuit son succès au Saint-Denis. Au centre, Nicole Germain et Guy Provost, et au premier plan, à gauche, Séraphin.

Le que toute ménagère devrait savoir

La loi contre la falsification et l'impureté des aliments et des remèdes qui contribue à la sécurité du foyer et des consommateurs en général

Ottawa. — Il y aura 75 ans cette année que le Canada a mis en vigueur une loi destinée à protéger les consommateurs canadiens contre la falsification et l'impureté des aliments et des remèdes. Dans ce domaine comme dans bien d'autres, le Canada fut un pionnier puisque la loi canadienne des aliments et drogues, la première de ce genre sur le continent américain, servit de modèle à la loi américaine adoptée plus tard, et a précédé d'un an l'adoption, par la Grande-Bretagne, d'une loi similaire.

La nécessité d'une pareille loi s'avéra évidente immédiatement. Durant la première année de son application les chimistes constatèrent que de tous les échantillons d'aliments analysés, 51% étaient falsifiés ou impropres à la consommation.

De nos jours, les ménagères canadiennes n'ont plus crainte de trouver du sable dans leur café, de la graine de lin dans leurs confitures, de la poussière dans leur thé, des insectes ou des vers dans les fruits secs ou de la moisissure dans les noix. En 1947, la proportion des échantillons impropres à la consommation n'était plus que de un pour cent.

La sécurité que ces chiffres nous offrent est le résultat du travail incessant des divisions des aliments et drogues, sections du ministère fédéral de la santé, dont les fonctionnaires administrent la loi, détaillée et à large portée, qui protège consommateurs comme fabricants honnêtes, contre la cupidité des malhonnêtes gens, toujours à l'affût.

La loi des aliments et drogues interdit toute falsification d'un produit alimentaire quelconque et le terme falsification comprend: l'addition d'une substance étrangère pouvant altérer la qualité; la substitution totale ou partielle d'un élément à un autre (saccharine à la place du sucre, huile minérale à la place d'huile d'olive, etc.); l'omission d'un élément important (pas assez de viande dans la saucisse); la présence de toute substance malisieuse, ou corrompue; la présence de toute substance toxique (drogues dangereuses employées comme préservatifs) et enfin une qualité inférieure aux normes établies par la loi.

La loi exige aussi que les étiquettes de tous les produits décrivent exactement le contenu, l'origine, la composition et la quantité du produit de conserve ou de celui vendu dans un emballage quelconque.

Un bel exploit C'est celui que vient d'accomplir une jeune fille française, Mlle Marcelle Choisnet, qui est restée à bord de son planeur pendant 33 heures et une minute, battant ainsi le record international féminin de durée au vol.

Tenir pendant deux jours et une nuit les commandes d'un planeur, sans que l'attention, la vigilance se relâche un seul instant, cela nécessite des qualités d'endurance, de volonté, de courage peu communes.

Mlle Marcelle Choisnet qui est aussi modeste que brave est un bel exemple de jeunesse française.

Raoul FOLLEREAU (Paroles de France)

Ecole ménagère Il y aura, jeudi 17 février, à 14 h. 30, à l'École ménagère provinciale (entrée 3420 Berri), une leçon-démonstration. Au programme: "Les vins".

Vins de table, vins de liquette ou de dessert. Comment présenter les vins: la verrerie. Le service.

PARADOL DR. CHASE Soulage vite la Douleur

Laine Pour vos tricots, nous avons votre marque préférée et en plus une laine exclusive à la maison, Laine ARISTOCRAT. DANS TOUTES LES COULEURS

LES FIANCÉS par Alexandre MANZONI Traduit de l'italien par le marquis de MONT-GRAND, adapté par Clément SAINT-GERMAIN

L'opinion du lecteur

Encore cette collecte

Montréal, le 11 février 1949

Mlle Germaine Bernier, "Le Devoir", Rue Notre-Dame Est, Montréal, P.Q.

Mademoiselle, Ces jours derniers, vous dites que les hommes devraient aussi lire la page féminine dans les journaux. Je suis bien de votre avis car en lisant ces pages, nous cueillons beaucoup d'informations sur les problèmes familiaux.

Après la Fédération des Oeuvres de Charité, vous dites une vérité qui est bien importante, lorsque vous faites remarquer que les jeunes filles et jeunes garçons, écolières et écoliers, font aussi leur part dans la quête pour la Fédération des Oeuvres de Charité.

Ces enfants, devant la promesse d'une récompense quelconque, font tout leur possible pour recueillir des fonds. Mais cela dérange beaucoup l'organisme des hommes délégués pour visiter chaque famille dans les secteurs paroissiaux. Il arrive que des gens, pour avoir donné 25c aux écoliers, disent qu'ils ont contribué du côté des enfants, au lieu de donner le montant de la contribution d'un chef de famille. Je crois que la contribution de chaque chef de famille devrait être \$3.00 par année.

Un jour que je faisais moi-même la collecte pour la Fédération, mes messieurs disent qu'ils avaient contribué en donnant aux enfants, jeunes filles, jeunes garçons, etc. Une dame assure franchement par le dire, m'informant qu'elle n'avait pas donné 50 sous aux enfants, mais qu'elle croyait avoir donné \$5.00 tant soit de la contribution d'un chef de famille. Je crois que la contribution de chaque chef de famille devrait être \$3.00 par année.

Neuillez me croire, Votre tout dévoué, J. M.

(1) N.D.L.R. — Nous avons émis ce point de vue à la suite d'une opinion exprimée par un de nos lecteurs.

L'autorité dans la famille

UN DEBAT A L'ECOLE DES PARENTS DU QUEBEC: EST-CE LUI LE CHEF ?

Mme Gérard Parizeau et M. Louis Prud'homme ont débatté devant l'auditoire de l'École des Parents du Québec. Ce débat intitulé: "Est-ce lui le chef ?" aura lieu à la salle St-Stanislas, 1371 est, rue Laurier, mercredi 16 février, à 8 h. 30 du soir.

Out, dans la famille, personnifie l'autorité, lui ou elle ? L'autorité familiale appartient au père et à la mère que Dieu a désignés pour collaborer avec lui, dans une certaine mesure, à l'oeuvre de la création. S'ils doivent évoluer dans la ligne de leur mission, qui est d'accomplir la volonté de Dieu, il importe qu'ils exercent cette autorité non pas indépendamment l'un de l'autre, mais en équipe, chacun y allant de l'apport de son caractère et de sa personnalité propre.

L'amour conjugal est l'élément qui assure le bonheur et la stabilité de la famille, rendant possible une collaboration étroite et permanente.

Lisez l'étiquette

N'oubliez jamais de lire l'étiquette! Les drogues en bouteille ou paquets vendues au Canada portent sur l'étiquette la dose maximum et le contenu exacts. Des lois fédérales sévères forcent, pour la protection des Canadiens, les fabricants à déclarer clairement ces particularités sur l'enveloppe. Contribuez à votre protection en lisant bien l'étiquette.

que cet ecclésiastique finissait de confesser quelqu'un, et il se dit: "C'est l'homme qui me dit ça!" Si un prêtre, en fonctions de prêtre, n'a pas un peu de charité, un peu de bienveillance et de bonnes manières pour qui s'adresse à lui, il faut dire qu'il n'y en a plus dans ce monde".

Cependant le prêtre, s'étant éloigné de la porte, venait du côté de Renzo, en tenant avec grande précaution le milieu de la rue. Renzo lorsqu'il fut près de lui, ôta son chapeau et, en même temps il s'arrêta pour lui faire comprendre qu'il désirait lui parler, mais qu'il ne voulait pas l'approcher trop indiscretement. L'ecclésiastique s'arrêta de même, se montrant prêt à l'écouter, mais en appuyant toutefois le bout de son bâton à terre, comme pour s'en faire un rempart. Renzo exposa sa demande, à laquelle le prêtre satisfait, non seulement en lui disait le nom de la rue où était la maison qu'il cherchait, mais encore en lui traçant son itinéraire, selon le besoin qu'il avait de donner un homme en avait, c'est-à-dire en lui indiquant, à force de dé-tours, à droite et à gauche, de



Mme Angéline Hango, prix Oxford-Crowell, raconte ses expériences de romancière

Comment on devient auteur et lauréat

Mme Angéline Hango, prix Oxford-Crowell, raconte ses expériences de romancière

Lauréate du concours Oxford-Crowell, Mme Angéline Hango a entrepris les membres de la Société d'étude et de conférences, hier après-midi, à l'hôtel Windsor, de son expérience comme auteur et comme vedette d'un grand prix, en répondant à quelques-unes des questions qui lui sont le plus souvent posées depuis que la célébrité littéraire lui est venue.

Comme dans bien d'autres cas similaires, Mme Hango n'a pas écrit son livre en vue d'un concours, c'est à peine si elle pensait à le publier. C'est deux jours avant la date finale pour l'inscription qu'elle retira son manuscrit du tiroir où il était enfoui et qu'elle se décida à l'expédier.

Bien que Canadienne française née au Québec, ayant fait ses études en français, sauf une année, pourquoi Angéline Roy-Hango a-t-elle écrit son roman en anglais? Parce que vivant depuis de nombreuses années dans un milieu anglais et mariée à un Anglais, elle en est venue à penser plus commodément en anglais. Il y a cependant deux choses, dit-elle, que le roman ne doit pas avoir et que le roman ne doit pas être: le roman ne doit pas être en anglais et il ne doit pas être en français.

Depuis très longtemps, Angéline Hango aimait à transcrire ses pensées sur le papier; elle n'en parlait jamais, pas même à ses proches et elle tenait farouchement à son anonymat. Quand elle signa son manuscrit pour le concours, elle prit le nom d'Angéline Bluet parce qu'elle était native de la région des "bleuets".

Après avoir gagné un grand prix l'anonymat n'est plus possible, Angéline Bluet redevint Angéline Hango, et elle avoue que sa vie se compliqua de façon inquiétante dès que son succès au concours fut connu. Ce fut un tourbillon d'activités de toutes sortes où passaient photographes et reporters, mais ce sont peut-être les éditeurs, remettant la publication de mola en mois qui tracassèrent le plus fort le nouveau auteur. Une fois Truthfully Yours publié, le mal de tous les écrivains me prit, remarque la conférencière: la peur des critiques littéraires. Elle souligne que tous ont été gênés sauf celui de la "Canadian Press".

Avant d'écrire un roman, pour servir de modèle à la classe, les écrivains pratiquent le conte et la nouvelle. Moi je retournais des idées dans ma tête tout en m'occupant de mon ouvrage à la maison et en prenant des notes que j'entassais dans un tiroir où je ne regardais jamais d'ailleurs quand j'écrivais. C'est un premier ouvrage mais après une assez longue pratique tout de même. Je n'ai pas fait d'études spéciales et je ne suis pas passée par l'Université.

De quel est fait mon livre? De caractères pauvres et de problèmes créés par un père qui boit, perd ou gaspille son argent et par une mère qui cherche à sortir ses deux filles de l'ambiance familiale en les faisant élever au pensionnat dans une classe sociale au-dessus de la sienne. Les enfants hors de leur milieu se mettent à mentir et à poser pour se mettre au niveau des autres. L'auteur a voulu montrer que rien ne sert de sortir de son milieu. Il vaut mieux que les en-

se, parce que, dans les maisons auxquelles elles appartenaient, se trouvaient des personnes mortes ou malades de la peste; d'autres étaient marquées d'une croix au charbon, pour indiquer aux moments où il y avait la des morts à enlever; le tout fait assez à l'aventure et selon qu'il s'était trouvé ici plutôt que la quelque commissaire de la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer une vexation. On ne voyait partout que des linges déchirés et souillés, de la paille infectée, des draps jetés par les fenêtres, quelquefois des cadavres, soit que ce fussent ceux de personnes mortes dans la rue et laissés là en attendant qu'un chariot passé pour les ramasser, soit qu'ils fussent tombés des chariots mêmes, ou qu'on les eût jetés aussi par les fenêtres, comme tout autre chose dont on aurait voulu débarrasser la santé ou quelque autre agent qui avait voulu exécuter les ordres donnés ou exercer

Profits fortement accrus de Imperial Tobacco Co. Limited

Gain de 66 1/2 cents par action contre 57 1/2 cents antérieurement

Imperial Tobacco rend public aujourd'hui un sommaire de ses états de profits et pertes pour l'année 1948. Les chiffres des profits net, au chiffre de \$7,193,011 contre \$7,029,618, soit un profit net, au chiffre de \$163,393,011 représente une forte augmentation sur les résultats de l'année précédente qui avaient été de \$5,991,153. L'analyse du bilan révèle cependant une légère diminution du fonds de roulement, soit \$28,063,585 au 31 décembre dernier contre \$30,280,735 antérieurement. Voici le sommaire de l'état de profits et pertes et du bilan.

COMPTE, PROFITS ET PERTES

Pour l'année se terminant le 31 décembre

	1948	1947
Profit d'exploit.	\$ 8,872,315	\$ 7,029,618
Int. sur dette cons.	420,750	283,447
Escompte sur dette cons.	—	283,447
Impôts revenu	3,573,964	2,525,066
Revenu sur placements	4,877,601	3,800,355
	2,315,410	2,190,798
Profit net	7,193,011	5,991,153
Divid. priv.	881,800	548,467
Solde	6,311,211	5,442,686
Divid. prov. act. ord.	3,780,412	3,780,412
Surplus	2,530,799	1,662,274
Surplus amort.	2,586,792	2,570,778
T.S.B. cour. remb.	218,592	243,947
Solde	5,336,183	4,476,999
Prov. rachat oblig.	833,333	—
Divid. final act. ord.	1,890,206	1,890,206
Surplus reporté	2,612,644	2,586,793
Gagné act. ord.	66c 1/2	57c 1/2

ETAT DU FONDS DE ROULEMENT

Au 31 décembre

	1948	1947
Disponibilités	40,284,526	40,273,024
Exigibilités	12,220,941	9,992,289
Fonds de roulement	28,063,585	30,280,735

BILAN COMPARATIF

Au 31 décembre

	1948	1947
Actif :		
Encaisse	\$ 2,779,392	\$ 4,852,794
Valeurs dom. Canada	3,067,914	5,045,040
T.S.B. cour. remb.	218,592	243,947
Créances diverses	675,307	556,449
Inventaires	33,543,322	29,574,834
Plac. dans subsid.	31,083,342	28,457,345
Act. autres ctes	60,700	61,200
T.S.B. non cour. remb.	569,194	787,787
Biens-fonds, etc.	3,550,784	3,171,477
Usine, matériel, etc.	6,989,871	5,947,786
Frais imp. exerc. à venir, etc.	94,834	94,834
Achalandage, etc.	28,816,800	28,816,800
Totaux	111,456,072	107,009,863
Passif :		
Dû aux subsid.	874,069	1,255,451
Créanciers divers	2,538,468	2,177,585
Impôts revenu et accise	6,781,082	4,481,930
Prov. pour divid.	2,077,323	2,077,323
Prov. alloc. retraite	1,614,146	1,368,146
Reserve rachat oblig.	833,333	—
Reserves amortiss.	8,316,653	6,988,888
Obligations	15,000,000	10,830,000
Act. priv.	47,255,160	47,255,160
Act. ord. (1)	5,000,000	5,000,000
Reserve générale	5,000,000	5,000,000
Surplus diff. — T.S.B. non cour. remb.	569,194	787,787
Surplus gagné	2,612,644	2,586,793
Totaux	111,456,072	107,009,863

(1) — 9,451,032 de \$5.00 chacune émises.

L'assemblée ordinaire générale des actionnaires de Imperial Tobacco Company of Canada, Limited, sera tenue au bureau principal de la Compagnie, 3810, rue Saint-Antoine, Montréal, Canada, mardi, le 22ième jour de mars 1949, à dix heures et demie de la matinée.

Les contrôles, mesures nuisibles à une véritable économie de paix

Le président de la Fédération Canadienne du Commerce de Détail, M. A.-J. Dugal, demande le retour complet à l'entreprise libre — Travail de M. Wallace Gophorth

Le congrès annuel de la Fédération Canadienne du Commerce de Détail a poursuivi hier pour la deuxième journée consécutive ses travaux d'études et de discussions sur les conditions et les résultats du commerce de détail au pays. Parmi les travaux présentés hier, il faut retenir l'importante étude sur les perspectives commerciales pour 1949 faite par l'éminent économiste canadien, M. Wallace Gophorth, de la firme Gophorth & Associates, qui se spécialise en recherches économiques.

LE RÔLE DU CONSOMMATEUR

Selon M. Gophorth, cette période qui est résultée de la guerre pendant laquelle le consommateur a dû se plier à tous les caprices du détaillant est révolue. Le consommateur sait parfaitement maintenant que l'offre, dans plusieurs secteurs du commerce, a rejoint la demande. Ainsi, il demandera à l'industrie et au commerce des produits de première qualité à des prix raisonnables.

M. Gophorth est également d'avis que 1949 marquera la fin de la transition entre l'économie de guerre et l'économie de paix et que les contrôles encore détenus par le gouvernement seront abandonnés, car le public en général ne croit plus à la valeur de ces contrôles pas plus qu'il ne croit à la richesse propre de l'état. D'ailleurs, le meilleur contrôle que puisse se donner notre économie est encore, dans l'opinion de M. Gophorth, celui que peut exercer le consommateur.

Les faits marquants de cette année seront vraisemblablement une plus grande stabilisation des prix. M. Gophorth ne croit pas à une crise en 1949. Il a toutefois déploré la perte de nos marchés d'outre-mer. Le travail de M. Gophorth a été lu hier par M. Gilbert Jackson.

Les faits marquants de cette année seront vraisemblablement une plus grande stabilisation des prix. M. Gophorth ne croit pas à une crise en 1949. Il a toutefois déploré la perte de nos marchés d'outre-mer. Le travail de M. Gophorth a été lu hier par M. Gilbert Jackson.

Parlant de la tendance actuelle de l'état à s'immiscer dans des domaines considérés comme le propre de l'initiative privée M. Dugal a affirmé que la liberté individuelle restait le meilleur rempart de la saine démocratie. Il a souhaité que le Canada devienne de plus en plus un grand centre du commerce et de l'industrie, un pays où domine l'entreprise libre.

Les volailles

VOLAILLE VIVANTE, poulets à rôti. — Les arrivages sont limités. La demande est régulière et les prix sont stables.

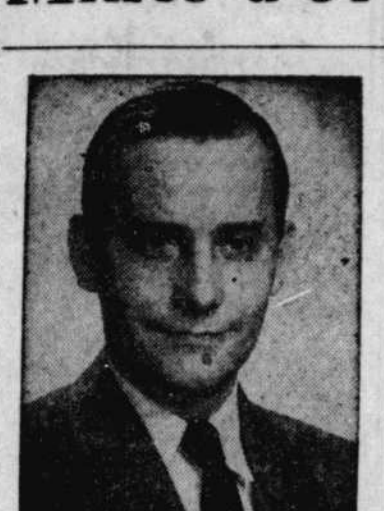
Poules. — Les arrivages sont modérés. La demande est bonne et les prix sont stables.

VOLAILLE ABATTUE: Poulets. — Les oiseaux pesant 5 livres et plus et de bonne qualité sont toujours recherchés et les prix sont stables.

M. A.-J. DUGAL

Le président sortant de charge de la Fédération Canadienne du Commerce de Détail, M. A.-J. Dugal, étant général de Dupuis France Ltee, parlant hier soir

Mines d'or plus actives à la bourse de Toronto



M. Norton-J. Anderson, qui a été réélu hier vice-président de Canadian Forestry Association. M. Anderson demeure aussi gérant général de l'Association.

Faits saillants à la bourse

CANADIAN PACIFIC RAILWAY

La compagnie Canadian Pacific Railway a informé la Bourse de Montréal de la déclaration d'un dividende final de 75 cents par action, en considération de et sur le gain de l'année 1948. Le dividende est payable le 31 mars 1949 aux actionnaires aux registres le 25 février 1949.

Les administrateurs ont de nouveau signalé que le gain brut émanant des spéculations du chemin de fer était insuffisant pour payer tout dividende. La hausse des gages et aussi le coût des matériaux ont dépassé de plus de \$4,000,000 le gain brut réalisé en plus. Le dividende est uniquement attribuable à des revenus venant de sources autres que les spéculations du chemin de fer.

BRITISH COLUMBIA ELECTRIC CO. LTD

Le comité d'inscription de la Bourse de Montréal vient d'approuver qu'on mette sur le marché 30,000 autres actions de la British Columbia Electric Co. Limited, cumulatives à 4 1/2 %, rachetables, privilégiées d'une valeur au pair de \$100 chacune. Ces actions seront admises à faire partie de la liste à l'ouverture des affaires le 1er avril 1949.

En 1946, la compagnie et ses filiales commencent à suivre un programme très vaste d'expansion et d'amélioration, dont on attend l'achèvement, en substance, pour 1950. Le but qu'on s'est proposé émettant 30,000 actions en plus est de rencontrer une partie des dépenses encourues pour pouvoir réaliser ce programme.

NUCLEAR ENTERPRISES LTD

Nuclear Enterprises Ltd a notifié le Curb de Montréal que la compagnie a nommé The Montreal Trust Company Agent des transferts et registraire pour ses valeurs.

Beurre et fromage

BEURRE

La semaine dernière, ce marché a été ferme au prix plafond fixé par l'Ordonnance No A-2515 de l'Administrateur de la Commission des prix et du commerce.

Selon l'Office National de la statistique, les stocks de beurre de beurrier en entrepôt au Canada, le 1er février 1949, se totalisaient à 27,980,000 livres comparativement à 31,561,000 livres à la date correspondante du dernier, soit une diminution de 3,581,000 livres sur 1948.

En janvier 1949 la production canadienne de beurre s'est établie à 767,000 livres de plus qu'en janvier 1948.

FROMAGE

Le fromage fabriqué le ou après le 1er novembre 1948 est disponible pour notre marché domestique.

Arrivages peu abondants. Demande limitée et marché tranquille et prix stationnaires.

La demande d'oiseaux de pesantier moindre est limitée et les prix sont stationnaires.

Poules. — La demande est limitée et les prix sont stables.

Beufs. — Les arrivages excèdent les besoins immédiats. Cependant la livraison du surplus disponible aux postes de pulvérisation contribue à maintenir les prix.

Nouveau pétrolier d'Imperial Oil

Le plus gros navire pétrolier à battre pavillon canadien sera affecté à la flotte de l'Imperial Oil Shipbuilding Co. Limited, en mai prochain. C'est ce qu'annonçait aujourd'hui le capitaine W. R. Smeltzer, gérant général de cette compagnie.

La capacité et la vitesse du navire seront égales à celles des meilleurs pétroliers du monde. On lui prévoit un tonnage réel de 26,000 tonnes, une capacité de 228,000 barils ou 7,980,000 gallons, et une vitesse de seize nœuds. Ce nouveau pétrolier géant coûtera environ \$5,250,000. Il portera le nom "Imperial Alberta" et sera ainsi baptisé par Mme E. C. Manning, épouse du premier ministre de l'Alberta. La cérémonie du lancement aura lieu au début d'avril.

Ce navire est en voie de construction aux chantiers maritimes de la Sun Shipbuilding and Drydock Company, à Chester, Pennsylvanie. La construction particulière des "supertankers" leur permet de transporter le pétrole plus économiquement que tout autre

Le lancement de l'Imperial Alberta aura lieu au début d'avril

Le plus gros navire pétrolier à battre pavillon canadien sera affecté à la flotte de l'Imperial Oil Shipbuilding Co. Limited, en mai prochain. C'est ce qu'annonçait aujourd'hui le capitaine W. R. Smeltzer, gérant général de cette compagnie.

La capacité et la vitesse du navire seront égales à celles des meilleurs pétroliers du monde. On lui prévoit un tonnage réel de 26,000 tonnes, une capacité de 228,000 barils ou 7,980,000 gallons, et une vitesse de seize nœuds. Ce nouveau pétrolier géant coûtera environ \$5,250,000. Il portera le nom "Imperial Alberta" et sera ainsi baptisé par Mme E. C. Manning, épouse du premier ministre de l'Alberta. La cérémonie du lancement aura lieu au début d'avril.

Ce navire est en voie de construction aux chantiers maritimes de la Sun Shipbuilding and Drydock Company, à Chester, Pennsylvanie. La construction particulière des "supertankers" leur permet de transporter le pétrole plus économiquement que tout autre

Les coopératives de sirop d'érable font d'excellentes affaires

Chiffre d'affaires accru de \$213,000 chez "les producteurs de sucre d'érable de Québec" — 25ième anniversaire de la coopérative

En dépit d'une diminution assez forte de la récolte des produits de la forêt, les producteurs de sucre d'érable du Québec ont accru leur chiffre d'affaires de \$213,000 et manipulé au delà de 5 millions de livres de sirop, quantité qui marque une avance assez considérable sur le volume reçu l'année précédente.

Tels sont les faits saillants qui se dégagent du rapport financier présenté aux membres réunis en assemblée plénière à la salle des Chevaliers de Colomb, de Lévis, sous la présidence de M. Georges Lamontagne, de St-Hilaire de Dorset, réélu président pour un cinquième terme.

Après avoir entendu les commentaires du gérant général, l'hon. Cyrille Vaillancourt, sur la décision prise par le Conseil d'Administration à l'effet de remettre aux membres une ristourne de quatre sous la livre de sirop, ce qui représente une somme de \$200,000 à prélever des trop perçus réalisés après avoir pourvu aux exigences du fisc.

Cette remise supplémentaire doit être ajoutée au prix initial versé sur réception du sirop

BOURSE DE MONTREAL

Le total des ventes a été de 37,500 actions industrielles et de 115,400 actions minières mardi dernier en comparaison de 31,400 actions industrielles et de 248,900 actions minières lundi dernier.

Abitibi Paper	15 1/2	15 3/4	15 1/2	Can Col priv	27 1/2	27 1/2	27 1/2
Acadia A	24	24	24	Can Ind Al A	10 1/2	10 1/2	10 1/2
Acadia B	24	24	24	Can Locomotive	14 1/2	15	14 1/2
Algonia Steel	48	48	48	Can Pac Riv	14 1/2	15	14 1/2
Aluminium	56	56	56	Cady Corp	9 1/2	9 1/2	9 1/2
Argus	25 1/2	25 1/2	25 1/2	Imperial Oil	20 1/2	20 1/2	20 1/2
Arsenico	23	23	23	Int Acceptance	20 1/2	20 1/2	20 1/2
Bathurst A	20 1/2	20 1/2	20 1/2	Int Bronze	7 1/2	7 1/2	7 1/2
Bell Telephone	38	38	38	Int Nickel	51	51	51
Bel Ltd tra	117	118	117	Int Paper	51	51	51
Brazillan	18 1/2	18 1/2	18 1/2	Int Petroleum	10 1/2	10 1/2	10 1/2
B A Oil priv	24 1/2	24 1/2	24 1/2	Int Utilities	12 1/2	12 1/2	12 1/2
B C Forest	24 1/2	24 1/2	24 1/2	Jacobs	12 1/2	12 1/2	12 1/2
Brig. Products	24 1/2	24 1/2	24 1/2	Stelco priv	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Can Cement	24 1/2	24 1/2	24 1/2	United Steel	65 1/2	65 1/2	65 1/2
Can Cement priv	24 1/2	24 1/2	24 1/2	Wagner & W	26 1/2	26 1/2	26 1/2
Can Steamships	14 1/2	14 1/2	14 1/2	Weg. E. priv	100	100	100
Can S S priv	37	37	37	Zeller's priv	25 1/2	25 1/2	25 1/2
Can Breweries	20 1/2	20 1/2	20 1/2				
Can Bronze	10 1/2	10 1/2	10 1/2				
Can Bronze priv	10 1/2	10 1/2	10 1/2				
Can Car	12 1/2	12 1/2	12 1/2				
Can Car A	16 1/2	16 1/2	16 1/2				

LE CURB DE MONTREAL

Anglo Nor. Dev.	11 1/2	11 1/2	11 1/2	St Lakes Paper	13 1/2	13 1/2	13 1/2
Atlas Steels	11 1/2 <td>11 1/2 <td>11 1/2 <td>Jour. Pub. Ottawa</td> <td>13 1/2 <td>13 1/2 <td>13 1/2 </td></td></td></td></td>	11 1/2 <td>11 1/2 <td>Jour. Pub. Ottawa</td> <td>13 1/2 <td>13 1/2 <td>13 1/2 </td></td></td></td>	11 1/2 <td>Jour. Pub. Ottawa</td> <td>13 1/2 <td>13 1/2 <td>13 1/2 </td></td></td>	Jour. Pub. Ottawa	13 1/2 <td>13 1/2 <td>13 1/2 </td></td>	13 1/2 <td>13 1/2 </td>	13 1/2
Atlas Pub B	5 1/2	5 1/2	5 1/2	Maple Leaf Milling	9	9	9
Atlas Pub C	5 1/2	5 1/2	5 1/2	Meats' priv	8	8	8
B C Pack B	6	6	6				
B C Pulp priv	150	150	150				
Brown Co priv	83	83	83				
O & D Sugar	21	21	21				
Can. Alumina	21 1/2	21 1/2	21 1/2				
Can. Ingr. Rand	78	78	78				
Can Light	27	27	27				
Can. Paper	27	27	27				
Can. Westhouse	50	50	50				
C W Lumber	34	34	34				
Dom. Steel	16 1/2	16 1/2	16 1/2				
Cons Litho	29 1/2	29 1/2	29 1/2				
Cons Paper	16 1/2	16 1/2	16 1/2				
Cons. Paper	16 1/2	16 1/2	16 1/2				
Dom. S. Corp	55	55	55				
Dom. Steel	20	20	20				
Dom. Steel	20	20	20				
Finney Farmer	36 1/2	36 1/2	36 1/2				
Fleet Mfg.	21 1/2	21 1/2	21 1/2				
Fredericton	22 1/2	22 1/2	22 1/2				
Freeman A J	9	9	9				

BOURSE DE TORONTO

Toronto, 16 (C.P.) — Les valeurs industrielles enregistrèrent quelques gains ce matin à la bourse de Toronto de même que les mines d'or. Les métaux usuels furent inactifs et Royalite gagna 5 cents. Autres gains: Bell Telephone, Abitibi, Imperial Oil et Laura Secord.

BOURSE DE NEW-YORK

New-York, 16 (A.P.) — Le marché fut quelque peu à la hausse ce matin à la bourse de New-York alors que la plupart des valeurs transigées montrèrent des gains fractionnaires. Quelques titres furent cependant à la baisse. Le volume des transactions fut peu considérable.

Le dollar canadien

New-York, 16 (C.P.) — Le dollar de notre dollar a gagné aujourd'hui 1/16 de cent à l'endroit de 7 1/2 sur le marché du change étranger. La livre sterling est demeurée à \$4.03 1/2.

Cours des huiles

Cours fournis par GULP SECURITIES CORP. LTD.	Offre Dem
Alberta Pacific	4 7/8
Anglo Canadian	4 1/2
Atlantic Oil	4 1/2
Calgary & Edmonton	4 1/2
Calumet	4 1/2
Commonwealth	4 1/2
Consolidated Leduc	4 1/2
Davies	4 1/2
Eastport	4 1/2
Edmonton	4 1/2
Foothills	4 1/2
Globe Oil	4 1/2
Highwood Service	4 1/2
Home Oil	4 1/2
Leduc West	4 1/2
Leduc Calmar	4 1/2
McDonald Secur	4 1/2
National	4 1/2
Northwest	4 1/2
Pacific	4 1/2
Pacific Petroleum	4 1/2
Princess	4 1/2
Roxana	4 1/2
South Branch	4 1/2
Sunset	4 1/2
Superior	4 1/2
United	4 1/2
Vulcan	4 1/2

Marché des grains

Cours fournis par O'BRIEN WILLIAMS, Edifice Transportation, Montréal	Haut	Bas	Côté
Blé	217 1/2	214 1/2	218
Maïs	198 1/2	191 1/2	193 1/2
Sorgho	198 1/2	191 1/2	193 1/2
Maïs	130 1/2	128 1/2	129 1/2
Maïs			

On pourra confier des charges municipales à des illettrés

Un amendement à la loi des cités et villes — L'opinion de M. Marler et celle de MM. Duplessis et Dussault — Les règlements de construction

Québec, 16 (Par Pierre Laporte). — La législature a fait disparaître de notre loi des cités et villes la clause qui défend à un illettré d'être maire ou échevin. Cette amputation ne s'est pas faite sans qu'un débat ne mette aux prises le gouvernement et l'opposition. M. Georges Marler, chef de l'équipe libérale, a exprimé l'opinion que l'amendement était rétrograde. Or il y a des illettrés, dit-il, ou il n'y en a plus. S'il y en a, il faut les écarter des charges publiques et s'il n'y en a plus, la loi ne touche personne et il n'y a pas lieu de la modifier.

MM. Duplessis et Dussault ont déclaré, au contraire, que cette loi jetée du discrédit sur la province et qu'on ne saurait exiger d'un maire qu'il sache lire, alors qu'on ne l'exige même pas d'un député.

"L'adoption de cet article serait un retour en arrière, dit M. Marler. Il me semble que la loi actuelle est raisonnable. C'est juste que les illettrés ne soient pas admis à ces postes, et je ne vois aucun avantage à ce que ces gens soient qualifiés pour administrer les biens des autres. Si, d'autre part, il n'y a pas d'illettrés, personne n'est visé et le public est protégé."

M. Bona Dussault: "Nous allons toujours de l'avant, déclare ensuite le ministre des Affaires municipales, M. Bona Dussault; on ne peut citer un seul exemple où cette loi a été utile. Au contraire, cette disposition a engendré des chicanes, des tracasseries sans nombre et des procès pour annulation d'élections. Pourquoi garder une disposition qui n'a jamais rendu service?"

"Veut-on laisser croire que notre population a tellement d'illettrés qu'il faut une loi pour les écarter des postes administratifs?"

M. Dussault estime que l'article qu'il veut faire disparaître "va à l'encontre de l'esprit démocratique en ne laissant pas la population choisir ses représentants."

M. Marler: "Je ne crois pas qu'on puisse agir avec compétence si on ne comprend pas la portée des actes de l'administration municipale, ni lire les procès-verbaux. Il ne s'agit pas de se venger des illettrés. C'est un tout petit nombre qui est visé, mais il faut considérer que l'intérêt du plus grand nombre est en jeu. Je regrette, mais il s'agit à mon sens d'une mesure rétrograde."

M. Dussault déclare ensuite que même la Législature n'est pas limitée par une telle restriction. Alors que le législateur n'est pas légalement tenu de savoir lire et écrire, comment peut-on exiger cette qualification du maire ou de l'échevin? dit-il.

M. Dussault croit que c'est une mesure désuète, car le nombre des illettrés est très restreint dans notre province.

M. Duplessis: "Le premier ministre est surpris de l'attitude du chef de l'opposition. Il tient absolument dit-il, à conserver dans nos statuts un texte de loi qui déprécie et humilie la majorité des citoyens de cette province. Pourquoi tant insister pour garder un statut qui laisse supposer que nous avons chez nous un grand nombre d'illettrés? Nous savons qu'ils sont aujourd'hui quasiment négligeables et le chef de l'opposition a tort de jeter ainsi du discrédit non seulement sur nos conseils municipaux, mais sur la province de Québec tout entière, dont ils font partie."

M. Marler, ajoute le premier ministre, donne l'impression qu'il est fanatique, quand nous savons très bien qu'il ne l'est pas.

Réplique de M. Marler: "Le chef de l'opposition a répondu qu'il n'a pas attaqué la majorité dans cette province. J'ai même déclaré que le nombre des illettrés est minime chez nous. Je remarque tout de même que le premier ministre et le ministre des affaires municipales viennent de me donner tous les arguments en faveur de l'élection d'illettrés dans nos conseils."

M. Duplessis a terminé cette partie du débat en disant qu'il a assez confiance au peuple de la province pour croire qu'il saura choisir les meilleurs hommes.

Le tiers ou la moitié? Une autre clause de ce bill a retenu l'attention du chef de l'opposition. Elle décreta que le tiers au moins des propriétaires devront avoir voté pour que soit approuvée l'adoption ou la modification d'un règlement de construction dans une municipalité.

M. Marler voudrait que l'on exige la moitié des votes et M. Dussault est d'avis que ce serait retarder inutilement le travail des conseils municipaux car cette loi avait été présentée par l'hon. Bona Dussault, ministre des affaires municipales, au lieu d'être présentée par l'hon. ministre du Travail, parce que disaient, c'était une loi municipale et non une loi ouvrière. Or, la sécurité syndicale est une question qui relève des lois ouvrières. Le bureau fédéral est d'opinion que la Commission municipale de Québec a outrepassé ses pouvoirs. Il a décidé de prendre les procédures appropriées pour faire déclarer ultra vires, la décision de la Commission municipale, quant à la sécurité syndicale.

Le Père Jacques Cousineau, S.J., conseiller moral de la Fraternité, a souligné le travail de l'exécutif sur l'étude du bill 5 et son appui entier à la C.T.C.C. et à ses chefs dans la campagne qu'ils ont menée pour faire retirer ce bill. Il a aussi rappelé la lutte efficace entreprise par la Fédération contre l'Union des municipalités qui voulaient tout simplement l'abolition de l'arbitrage et de l'affiliation. Il a souligné la tendance des municipalités à vouloir diminuer les libertés syndicales des employés municipaux, sous prétexte qu'elles sont des corporations publiques. Il a rappelé ce qu'il a dit au congrès de Sherbrooke à l'effet que les municipalités devraient être les premières à donner l'exemple d'une collaboration complète et d'une entente parfaite avec leurs employés, vu que d'un côté les administrateurs sont les élus du peuple et de l'autre, les employés municipaux sont les serveurs du peuple. Il n'y a pas de raison de ne pas s'entendre si les deux groupes prennent leurs responsabilités. Il a encouragé les employés municipaux à continuer leur lutte pour le respect de leurs droits et leur liberté syndicale. Le bureau fédéral a fixé les dates du prochain congrès au 22, 23 et 24 juillet à la Rivière du Loup.

PIECE DE MUSEE



Voici l'orgueil de la collection d'horloges appartenant à Elmore Harwood, de Milverton, Ontario, qui les amasse depuis sa jeunesse. On peut juger de son âge par le fait qu'elle ne comporte qu'une aiguille au lieu de deux. La date 1492 et le portrait de Christophe Colomb se distinguent à son front n. (Photo C.P.)

LE BUDGET MUNICIPAL Les augmentations dans quatre services

Les travaux publics, l'urbanisme, la police et le bien-être social

Le prochain budget municipal — celui de 1949-1950 — prévoit une augmentation substantielle de dépenses, principalement dans quatre services: les travaux publics, l'urbanisme, la police et le bien-être social.

Le service des travaux publics disposera d'un montant de \$11,652,407, soit un accroissement de \$1,415,071, par comparaison avec le budget de 1948-1949.

Cette somme dépassant \$14 millions sera affectée aux fins suivantes: amélioration du système de réfrigération dans les marchés publics; entretien des conduits d'eau et d'égouts; réparation aux pavages; nettoyage des rues; enlèvement des ordures ménagères; entretien des édifices municipaux; développement des parcs et des terrains de jeux; paiement d'un boni de

vie chère au montant de \$4.32 par semaine aux employés municipaux.

Le budget du service d'urbanisme est augmenté de \$299,363; il est cette année de \$314,223; on le porte à \$613,586. Cet accroissement de près de \$300,000 est destiné à des études en vue d'améliorer la circulation et le transport en commun à Montréal.

Le service de la police dispose cette année de \$5,537,356. Il pourra dépenser une somme de \$6,246,784 au cours des douze mois commençant le 1er mai prochain, soit une hausse de \$708,828. A l'aide de ce supplément, on développera la prévention de la délinquance juvénile, on embauchera plus de 200 policiers nouveaux, on augmentera de 15 le nombre des chevaux mis à la disposition des policiers, on accroîtra la flotte des motocyclettes et on équipera un grand nombre de voitures policières du système de communication radiophonique à triple voie.

Quant au budget du service du bien-être social — l'un des plus considérables de toute l'administration — il est porté de \$4,073,404 à \$4,296,191, c'est-à-dire, un accroissement de \$222,787. Ce dernier montant pourvoira à l'hospitalisation d'un plus grand nombre de dingdents.

La Commission du Service civil

Elle cherche un directeur des Mines, Forts et Services scientifiques ou ministère des Mines et Ressources

Suivant les chiffres du budget municipal de 1949-1950, la contribution de la ville de Montréal à la Commission métropolitaine sera de \$125,000. C'est une diminution de \$60,000 sur l'année précédente, puisque la quote-part dans les dépenses de la Commission des quinze, s'établissait par \$185,000 pour 1948-1949.

En son rapport de 1940-1941, le directeur des finances montréalaises indiquait une dépense de \$424,701 comme contribution de la ville de Montréal aux frais d'administration de la Commission, y compris le coût du service de la dette des municipalités avoisinantes en défaut.

Il y a donc une diminution très progressive de la participation financière de Montréal à la Commission intermunicipale créée en 1921.

On représente que c'est la réalisation de la réorganisation de toute la dette de ladite Commission effectuée en ces dernières années.

Conseillers en loi du roi

Québec, 15 — Me Louis-Philippe de Grandpré, résident à St-Lambert et exerçant à Montréal, ainsi que Me Wendell H. Laidley, de Montréal, viennent d'être ajoutés à la liste des conseillers en loi du Roi.

Décès de M. Pierre-E. Pelletier

Québec, 16 (D.N.C.) — On a appris avec regret la mort de M. Pierre-Etienne Pelletier, autrefois voyageur de commerce, mari de Dame Joséphine Leclerc, demeurant à 117, rue St-Joseph, à Lauzon, survenue lundi à l'Hôtel-Dieu de Lévis à l'âge de 83 ans, après une longue maladie. Outre son épouse, M. Pelletier laisse ses fils, M. le juge Maurice Pelletier, de la Cour de magistrat, M. Antonin Pelletier, comptable du CNR à Toronto, M. Georges Pelletier, de Lauzon, M. Eugène Pelletier, conducteur du CPR de Montréal, MM. Emery, Auguste et Gérard Pelletier, représentant les menuisiers de la farine Robinson, de Québec, M. Ivanhoe Pelletier, employé du CNR de Lauzon, M. Marcel Pelletier, de Lauzon; ses filles, Mlle Claire Pelletier, de New-York, Mme Joseph Barras, de Québec, et Mme Dr Laurent Turgeon, de Lévis; ses gendres, MM. Joseph Barras, ingénieur, de Sillery, et le Dr Laurent Turgeon, de Lévis; ses belles-filles, Mme Maurice Pelletier, Mme Antonin, Georges, Eugène, Emery, Auguste, Gérard, Ivanhoe et Marcel Pelletier; ses frères, M. l'abbé Joseph-V. Pelletier, de Montréal, M. L.-B. Pelletier, chef estimateur de Lévis, M. J.-Edmond Pelletier, comptable du CNR, de Lévis; sa belle-soeur, Mme J.-Edmond Pelletier, de Lévis. Il laisse aussi plusieurs neveux, nièces, cousins et cousines. Les restes mortels sont exposés aux salons funéraires de la maison J.-P. Thibault, 9, rue Commerciale, à Lévis. Les funérailles auront lieu jeudi matin en l'église de Bienville.

Journée d'études de la Société canadienne d'Études mariales

C'est à Ottawa que se tiendront, les 19 et 20 février, les premières journées d'études annuelles de la Société canadienne d'Études mariales. Trois rapports sur des sujets d'actualité en théologie mariale y seront présentés aux membres de la société, ainsi qu'à quelques invités, et suivra ensuite la discussion. M. Charles de Koninck, professeur à l'Université Laval, traitera de la personne de Marie dans le culte de l'Eglise en regard de la définitivité de l'assomption corporelle. M. Clément Morin, P.S.S., du Grand Séminaire de Montréal, étudiera le problème de la corédemption à la lumière de la doctrine de saint Paul, tandis que l'état actuel de ce problème chez les théologiens, et l'orientation vers la solution, seront examinés par le R. P. Eugène Marcotte, O.M.I., du scolasticat Saint-Joseph d'Ottawa.

En plus des réunions d'études, ces journées comporteront une séance publique, à la salle académique de l'Université d'Ottawa, sous la présidence de S. Exc. Mgr Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa, fondateur et vice-président honoraire de la société. Un orientaliste bien connu, le R. P. Joseph Ledit, S.J., de Montréal, y donnera une conférence sur le culte de l'Assomption dans les Eglises russes schismatiques.

On sait que la Société canadienne d'Études mariales, fondée à l'occasion de l'inoubliable congrès marial d'Ottawa, a pour but de promouvoir chez nous l'étude des insondables richesses du mystère de Marie. Elle se compose d'une vingtaine de théologiens, dont un laïc, plusieurs prêtres séculiers et des religieux de divers Ordres ou Congrégations.

M. Georges Séguin réélu secrétaire

M. Georges Séguin, du secrétariat du maire Houde, a été réélu à la charge de secrétaire du Syndicat des fonctionnaires municipaux montréalais, et cela pour un cinquième mandat consécutif. M. René Villemaire est réélu trésorier pour la quatrième fois et M. Lionel Thérien est réélu conseiller technique pour une troisième fois.

M. Lucien Croteau, conseiller municipal, demeure agent d'affaires du Syndicat.

Le Code municipal sera modifié

Québec, 16 (Par Pierre Laporte). — La Chambre a adopté hier, le bill No 44 qui modifie le code municipal sur plusieurs points. Le débat de ce bill a été bref.

L'article 3 du bill permet à une personne qui occupe la charge de conseiller et qui désire se porter candidat à celle de maire de démissionner comme conseiller en tout temps avant sa mise en nomination à la charge de maire.

M. Duplessis émet l'opinion que l'amendement n'est pas à propos, car le candidat devrait démissionner avant la mise en nomination.

M. George Marler, chef de l'opposition, donne raison au ministre des affaires municipales, bien que celui-ci ne semble pas tenir beaucoup au changement.

Cela fait sourire le premier ministre, qui trouve que le chef de l'opposition "s'ingénie à le contredire". L'article 11 du bill permet aux municipalités d'obliger les propriétaires de bicyclettes à obtenir de la corporation un permis annuel n'excédant pas deux dollars. M. Marler se demande si cela ne donnera pas droit aux municipalités de taxer les bicyclettes de gens ne résidant pas dans leurs limites.

M. Dussault explique que le permis sur les bicyclettes a été imposé à la demande des municipalités, comme protection contre les vols. L'amendement précise que le permis ne devra pas dépasser deux dollars.

Pour faciliter les candidatures, un conseiller pourra démissionner pour se présenter à la mairie.



Une main secourable

Personne ne choisit le milieu où il naît. Et beaucoup d'enfants de la métropole sont handicapés dès leur plus tendre enfance par les conditions défavorables que leur impose l'existence. Par l'intermédiaire de la FÉDÉRATION, venez en aide à ces enfants infortunés. C'est une question de charité chrétienne et de civisme, c'est-à-dire d'intérêt bien compris, puisque l'avenir des enfants, qui seront les citoyens adultes de demain, se prépare dès maintenant. Plus la population s'accroît et plus la vie est chère, plus les besoins sont grands. Cette année, donnez davantage.

OBJECTIF: \$1,150,000

Partageons Les 38 oeuvres de la FÉDÉRATION

Dates de la campagne: du 13 au 24 février

DES OEUVRES DE CHARITÉ CANADIENNES-FRANCAISES

Les employés municipaux se réunissent à Shawinigan

Shawinigan, 16 — L'exécutif et le bureau fédéral de la Fédération nationale des employés municipaux du Canada (C.T.C.C.) se sont réunis samedi et dimanche aux Trois-Rivières et à Shawinigan, sous la présidence de M. René Constant.

Les membres du bureau fédéral ont pris connaissance du rapport des officiers sur les activités des syndicats affiliés, qui en général se comportent bien. Plusieurs augmentations variant de 5 à 10 cents l'heure pour les employés à l'heure et un montant équivalent pour les employés payés à la semaine ont été obtenues récemment.

L'assemblée a accepté dans ses rangs, le syndicat national des employés municipaux de Verdun, qui était jusqu'ici affilié à la Fraternité canadienne des employés civiques. Le nombre des syndicats affiliés est maintenant de 28. Dix syndicats sont actuellement en négociations avec leur employeur.

Le bureau fédéral a constaté avec satisfaction le retrait du bill 3 dans sa forme actuelle et a adopté une résolution de remerciement à la C.T.C.C., à la Commission sacerdotale d'étude sociale et à certains journaux indépendants qui ont énormément aidé la classe ouvrière dans cette lutte.

Le bureau fédéral a particulièrement étudié une récente décision de la Commission municipale de Québec, bifant une clause de sécurité syndicale d'une sentence unanime exécutoire rendue en faveur des employés des services extérieurs de Québec. Les employés municipaux sont d'opinion que la Commission municipale de Québec a outrepassé ses pouvoirs. Il a décidé de prendre les procédures appropriées pour faire déclarer ultra vires, la décision de la Commission municipale, quant à la sécurité syndicale.

Le Père Jacques Cousineau, S.J., conseiller moral de la Fraternité, a souligné le travail de l'exécutif sur l'étude du bill 5 et son appui entier à la C.T.C.C. et à ses chefs dans la campagne qu'ils ont menée pour faire retirer ce bill. Il a aussi rappelé la lutte efficace entreprise par la Fédération contre l'Union des municipalités qui voulaient tout simplement l'abolition de l'arbitrage et de l'affiliation. Il a souligné la tendance des municipalités à vouloir diminuer les libertés syndicales des employés municipaux, sous prétexte qu'elles sont des corporations publiques. Il a rappelé ce qu'il a dit au congrès de Sherbrooke à l'effet que les municipalités devraient être les premières à donner l'exemple d'une collaboration complète et d'une entente parfaite avec leurs employés, vu que d'un côté les administrateurs sont les élus du peuple et de l'autre, les employés municipaux sont les serveurs du peuple. Il n'y a pas de raison de ne pas s'entendre si les deux groupes prennent leurs responsabilités. Il a encouragé les employés municipaux à continuer leur lutte pour le respect de leurs droits et leur liberté syndicale. Le bureau fédéral a fixé les dates du prochain congrès au 22, 23 et 24 juillet à la Rivière du Loup.

Séance spéciale du conseil municipal

Le conseil municipal montréalais tiendra une assemblée spéciale d'ici la fin du présent mois. M. J.-O. Asselin, président du Comité exécutif, a fait part de cette nouvelle aux chroniqueurs municipaux.

Le feuilleton comportera, entre autres choses, un emprunt de \$4,500,000 pour fins d'améliorations locales. On s'emploiera à régler diverses matières de l'administration courante au 1er mars, laquelle sera plus spécialement consacrée à l'étude du prochain budget.

Condoléances à la famille de Me Eugène Simard, C.R.

Assemblée spéciale des commissaires — Résolution de condoléances — Télégramme de l'Alliance — Assemblée régulière lundi

Réunis en assemblée spéciale, hier après-midi, sous la présidence de M. l'abbé Coursol, les membres de la Commission des écoles catholiques de Montréal ont adopté une résolution de condoléances à la famille de Me Eugène Simard, président de la commission, décédé hier à l'âge de 54 ans.

Les commissaires ont également décidé que la commission assumera les frais des funérailles et de sépulture de Me Simard. Conformément au règlement, Mme Simard recevra le tiers du traitement annuel accordé au président.

Me Marc Jarry, secrétaire de la commission, a été nanti de tous les pouvoirs nécessaires pour parer à toute situation d'urgence qui pourrait surgir d'ici lundi alors que les commissaires se réunissent en assemblée régulière. On prévoit qu'un président intérimaire sera nommé d'ici à ce que le lieutenant-gouverneur en conseil désigne le successeur de Me Simard.

Les écoles de la Commission scolaire fermées vendredi

En signe de deuil à la suite du décès de Me Eugène Simard, président de la Commission des Écoles catholiques de Montréal, les écoles seront fermées vendredi, par décision des Commissaires. Les professeurs pourront ainsi assister aux funérailles et les enfants, prior pour le repos de l'âme, à la messe célébrée à la Commission ainsi que M. le curé Coursol le leur a recommandé.

Journées d'études provinciales pour les chefs-ouvriers

La C.T.C.C. veut préciser toutes les fins que doit poursuivre de nos jours le syndicalisme ouvrier

Les 26 et 27 février courant, se tiendront à Montréal les journées d'études provinciales annuelles de la C.T.C.C. On a déjà loué à cette fin l'une des grandes salles de cours de l'École centrale des arts et métiers, 1265, rue St-Denis.

Café The Confiture. ADOPTÉZ LES PRODUITS DESY RECONNUS LES MEILLEURS J.A. DESY L'É MONTREAL

360 est, rue Rachel - Montréal MA. 4107. HAUFFAGE - PLOMBERIE

La Vieille Maison à l'ombre de l'église Notre-Dame. 1892 TRANCHÉ MONTAGNE EN GRÉS BE. 4428 459 St-Sulpice MONTREAL 1

L'estimé des dépenses pour 1949-50: \$176,497,860

Au Comité des bills privés

Deux questions importantes soulevées: celles de l'Union des policiers et des commutations de taxes

Québec, 16. — Deux questions importantes, celle de l'Union des Policiers et celle des Commutations de taxes ont tour à tour été soulevées hier avant-midi au comité des Bills privés, lors de l'étude du projet de loi concernant la cité du Cap de la Madeleine et les commissaires d'écoles pour la municipalité du Cap de la Madeleine dans le comité de Champlain.

L'article 3 se lisait comme suit: "Il est défendu aux constables de la cité du Cap de la Madeleine d'appartenir à une union qui n'est par formée exclusivement de constables de la cité du Cap de la Madeleine."

M. Duplessis: Je n'ai aucune hésitation à dire que les hommes de police doivent faire partie d'une union locale seulement. Ils ne doivent pas recevoir leurs ordres de l'étranger. Je connais la population du Cap-de-la-Madeleine et je sais que les hommes de police de cette ville sont capables de se conduire seuls. Nous sommes en faveur de l'union, mais nous croyons à l'union locale seulement pour les hommes de police.

Une clause du bill concernait les commutations de taxes. M. Marler a posé des objections. M. Duplessis a répondu que l'idéal serait évidemment que le monde paie 100 p.c. de taxes. Mais il faut tenir compte de la situation, dit-il. Montréal bénéficie de certaines exemptions de taxes, compte tenu des circonstances, il ne serait pas juste d'en refuser au Cap-de-la-Madeleine.

Le comité des bills privés a aussi adopté hier matin avec des amendements le projet de loi modifiant la charte de la ville de St-Laurent, mais vu le nombre de amendements, l'adoption du bill a été remise à une autre séance.

Hier midi, le comité des bills publics a commencé à siéger à son tour sous la présidence de l'hon. Maurice Duplessis.

Réorganisation navale Québec, 16 (D.N.C.). — Une réorganisation de la région navale de Québec est inaugurée ce mois-ci par le retour dans les rangs de la marine canadienne, division de la réserve, d'une quinzaine d'anciens officiers québécois, dont deux anciens commandants du HMCS Montcalm.

A la Canadian Forestry Association M. C. E. Hayles, président et gérant général de The Canadian Consolidated Grain Co., a été élu aujourd'hui président de The Canadian Forestry Association, lors du congrès annuel de cette association nationale, tenu à Montréal. Au cours de la réunion d'hier matin, le vice-président de cette association, M. Godwin, a noté la grande importance de la conservation et de l'utilisation rationnelle de nos richesses forestières.

Une augmentation de \$34,507,403 sur l'année 1948-49 — Tous les ministères réclament plus d'argent — Le ministère de la santé prendra la plus grosse part, soit \$26,068,250

Québec, 16. (Par Pierre Laporte) — Le budget de la province de Québec pour l'année financière 1949-1950 sera de l'ordre de \$176,497,860. C'est \$34,507,403 de plus que l'an dernier.

Le ministre provincial des finances, M. Onésime Gagnon, a déposé ce budget, hier après-midi, à la reprise des séances de l'Assemblée législative. C'est un document qui groupe vingt-deux postes et couvre soixante-douze pages.

Tous les ministères demandent plus d'argent pour le prochain exercice financier. La hausse varie de quelques centaines de milliers de dollars à huit millions de dollars.

Les sommes les plus importantes vont encore à la Santé, à la Voirie, à l'Instruction publique, au Bien-être social et à la Jeunesse, aux Travaux publics et à l'Agriculture. C'est le ministère de la Santé qui réclame le montant le plus élevé, soit \$26,068,250.00. L'an dernier il avait obtenu \$18,483,250.00, plus un montant de \$743,000 voté il y a quelques jours.

Le budget total se divise en trois catégories: les dépenses ordinaires, qui seront de \$128,

Table with 3 columns: 1949-50, 1948-49, 1947-48. Rows include Ministères, Affaires municipales, Agriculture, etc.

Table with 3 columns: 1949-50, 1948-49, 1947-48. Rows include Dépenses Capitales, Agriculture, Bien-être social, etc.

GRAND TOTAL \$176,497,860 \$141,990,457 \$123,873,636

N.B. — Les chiffres de la santé sont différents parce qu'il s'agit d'estimés et de dépenses.

Au Comité des subsides

On a adopté hier les crédits de l'Orateur: \$396,600.00

Québec, 16 (De notre correspondant parlementaire) — L'Assemblée législative, siégeant en comité des subsides, s'est attaquée à l'étude du budget 1949-50, dès hier après-midi, pour voter les crédits de l'Orateur, qui se totalisent à \$396,000. (Les crédits statutaires, qui n'ont pas à être votés et qui comprennent entre autres les indemnités des conseillers législatifs et des députés, de même que le traitement de l'Orateur, forment un total de \$496,000.)

Le temps consacré au budget a été relativement court, car le premier ministre et le chef de l'opposition avaient convenu d'avance de ne toucher qu'aux items non contentieux. Après l'adoption du budget de l'Orateur, le comité a rapporté progrès et l'on est revenu à d'autres questions à l'ordre du jour.

Pour le Conseil législatif les montants votés sont ceux de \$7,200, pour frais de bureau et dépenses diverses. Les postes adoptés pour l'Assemblée législative sont les suivants: Traitements: \$178,000; Frais de bureau et dépenses diverses: \$50,000; Bibliothèque de la Législature (traitements): \$49,000; Achat de livres: \$6,500; Reliure, frais de bureau et dépenses diverses: \$7,000; Impression et reliure pour les deux Chambres de la Législature: \$50,000.

M. Marler a parlé en faveur d'une hausse de certains salaires d'employés de la bibliothèque de la Législature. Il a trouvé insuffisant le montant de \$6,500 pour achat de livres.

M. Duplessis "C'est le Secrétariat provincial qui achète tous les livres". Puis parlant sur le ton de la blague, le premier ministre a dit que la bibliothèque de la Législature n'achète que quelques livres, par exemple, celui des "Promesses libérales depuis 1897". De la même veine il ajoute: "Il manque d'ailleurs d'espace à la bibliothèque. Avec tous les livres et tous les employés que nous avons à la bibliothèque, tout l'espace est pris".

Trois blessés

Québec, 16. (D.N.C.) — Une violente collision dans laquelle deux personnes ont été blessées, est survenue, hier matin, sous le tunnel de la Première avenue, aux limites de la paroisse Saint-François d'Assise, entre une automobile et un autobus. Les victimes de cet accident sont MM. René Thibert, 25, 1ère avenue, Gros-Pin, et Nazaire Daigle, demeurant à 37 rue Godbout.

Lettres au Devoir

Nous ne publions que les lettres signées ou des communications accompagnées d'une lettre signée avec adresse authentique. "Le Devoir" ne prend pas la responsabilité de ce qui paraît sous cette rubrique.

DICTIONNAIRE AU PAYS DE L'AMIANTE ?

Thetford-les-Mines, ce 8 février 1949. La Rédaction, Journal "Le Devoir", 430 est, Notre-Dame, Montréal, P.Q. Messieurs, Le Devoir a été le premier à jeter de la lumière sur le scandale de l'amiantose à East-Broughton. Permettez-moi d'ajouter mes félicitations à toutes celles que vous avez dû recevoir à ce sujet.

La grande masse des exploités de la province peuvent compter au moins sur un grand quotidien pour prendre leur défense. Ici, à Thetford, la plaie de l'amiantose sévit tout comme à East-Broughton et, en plus de la dictature des compagnies, nous subissons une dictature municipale alliée à la première. En voici un exemple, dont je vous serais reconnaissant de parler dans votre journal:

Dernièrement, notre Conseil municipal, ayant comme maire M. Tancred Labbé, qui est en même temps député du comté et ministre dans le cabinet de M. Duplessis, a transmis au gouvernement de Québec un bill pour obtenir l'autorisation d'imposer une taxe de vente municipale de 2% à Thetford. Les citoyens n'ont aucunement été consultés avant la présentation de cette demande à Québec. Tout s'est fait en secret. Le public apprend la chose une fois seulement que la demande fut rendue entre les mains du gouvernement.

C'est alors que des protestations eurent lieu de la part de plusieurs organisations, entre autres des syndicats catholiques, de la société Saint-Jean-Baptiste, des ligues du Sacré-Coeur, de l'Union des Electeurs, et de bien des citoyens. Apprenant ces protestations, et sachant que des citoyens iraient

en nombre à la prochaine assemblée du Conseil, des organisations et des membres de l'Union nationale se sont également rendus à l'assemblée de l'Hôtel de ville pour y championner la taxe de vente. Lorsque l'assemblée fut ouverte aux demandes de l'assistance, des citoyens voulurent exprimer leur point de vue contre la taxe de vente. Un signe de M. le maire aux agents de police menaçait l'un d'eux d'expulsion s'il ne se taisait pas. Un autre voulut prendre la parole. L'événement fut interrompu par le bruit d'un coup de feu. La foule se dispersa.

Toute une population en est victime mais la voix de cette dernière est étouffée par les manoeuvres dictatoriales de nos administrateurs locaux. Etant moi-même une victime, je vous serais très reconnaissant, messieurs les rédacteurs, si vous permettez à mon humble voix d'être entendue par tous les lecteurs de votre courageux journal.

Bien à vous, Joseph GAGNE, 104, rue Cyr, Thetford-les-Mines, Comté Mégantic, P.Q.

LA GREVE DES INSTITUTEURS

Montréal, le 3 fév. 1949. Mise au point au sujet de la lettre que publiait Le Devoir, le 2 février dernier et qui signait mademoiselle Claire Lecomte.

Mademoiselle, Votre lettre prouve que votre jeunesse et votre expérience ont confondu l'accessoire avec l'essentiel. Tout d'abord vous auriez dû féliciter Le Devoir pour la franchise, l'impartialité et l'objectivité avec lesquelles il a toujours traité du personnel laïque enseignant, de son problème et de sa cessation de travail. C'est cela que vous auriez dû retenir en votre jeune mémoire!

J'ai en mains "A cotés" où se trouvent publiées les lignes auxquelles vous faites allusion et je les vois: "...qu'ils n'y mettraient jamais les pieds..." etc. etc. Un conditionnel, mademoiselle, ne vaut jamais pour un fait réalisé, accompli... et depuis que notre cessation de travail est terminée, il n'est pas de

DUPUIS Exposition des MODES Printemps-été 1949 aujourd'hui et demain au théâtre SAINT-DENIS 3 défilés chaque jour 2 heures — 5 h. 30 — 9 heures Film à l'affiche "UN HOMME ET SON PECHE"

DUPUIS Radios "Philips" Ouverts de 9 h. à 5 h. 30 Samedi compris. MODELE TABLE EN BEAU BOIS FINI NOYER CONTRE-PLAQUE. 67.50. Paiements faciles si désiré selon les dispositions de la loi provinciale. ALLOCATION RAISONNABLE POUR VOTRE RADIO ACTUEL... lors de l'achat de ce radio "PHILIPS". Dupuis Freres